

2013

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



SYNDICAT DE L'ORGE

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT - P 03

INTERVIEWS DES PARTIES PRENANTES - P 04 - 10

Vincent Alhinc - p 04 David Pecquet - p 05
Maurice Legouge - p 06 Michèle Carrasse - p 07
Adrien Bénard - p 07 Geoffroy Murat - p 08
Firmin Hilaire Dongobada - p 09 Isabelle Mantez - p 10

3 QUESTIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES - P 11

FAITS MARQUANTS - P 12

PROFIL DU SYNDICAT - P 14

Chiffres clés - p 16
Bilan financier - p 19

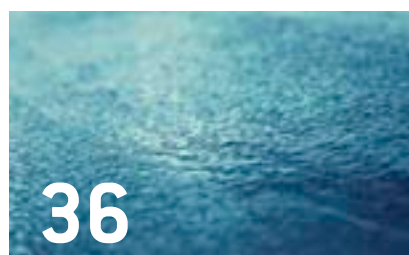
1. ATTEINDRE LE BON ÉTAT
ÉCOLOGIQUE DE L'ORGE
ET DE SES AFFLUENTS



2. VALORISER
ÉCOLOGIQUEMENT
LA VALLÉE



3. PRÉVENIR
LE RISQUE
INONDATION



4. RÉDUIRE
LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
DE NOS ACTIVITÉS



5. PRÉSERVER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ
ET VALORISER LES COMPÉTENCES
DES COLLABORATEURS



6. GARANTIR
LES PRATIQUES ÉTHIQUES



7. DÉVELOPPER
LES SOLIDARITÉS
INTERNATIONALES



8. MOBILISER
LES ÉNERGIES LOCALES
ET PARTAGER NOS ENGAGEMENTS



MOT DU PRÉSIDENT



Bernard DECAUX

Président du Syndicat
de la vallée de l'Orge aval
Maire de Brétigny-sur-Orge
Vice-président
de la Communauté
d'agglomération du Val d'Orge

UN ENGAGEMENT DURABLE

DANS LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ INITIÉE DEPUIS PLUS DE 10 ANS, le Syndicat de l'Orge, conscient de sa responsabilité sur le territoire, s'engage aujourd'hui dans une démarche de responsabilité sociétale déclinée de façon opérationnelle sur son périmètre d'intervention "Gestion des cours d'eau, de l'assainissement et préservation de la vallée". Cette décision a fait l'objet de nombreuses réflexions et a abouti à la mise en place de notre stratégie de développement durable.

ADOPTÉE EN BUREAU SYNDICAL LE 30 MAI 2013, elle s'appuie sur une politique de certification active en matière de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité et d'un management qui place l'amélioration continue, les programmes d'actions, les audits, les évaluations et l'implication de tous au cœur du système.

EN DÉFINISSANT SA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, notre syndicat entend rendre lisibles ses engagements auprès de l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes et affirmer clairement ses objectifs de travail. Fondée sur huit ambitions, cette stratégie, nous l'avons voulue pour l'Orge, ses affluents, sa vallée, ses habitants. Elle nous permettra, j'en suis sûr, de relever le défi des décennies futures, celui de la protection de notre environnement qui passe inéluctablement par la préservation de l'eau ! Structurée autour de nos missions historiques, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'aménagement du cadre de vie et la prévention des inondations, cette stratégie illustre l'ambition et l'effort de notre collectivité pour répondre aux enjeux environnementaux en incluant une indispensable dimension sociale.

Je vous laisse découvrir au fil des pages comment se traduisent concrètement nos huit ambitions pour l'avenir et vous souhaite une agréable lecture !



Vincent Alhinc
 Chef d'entreprise,
 Société EMU

| Ambition n°1

ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE L'ORGE ET DE SES AFFLUENTS

“ **Peut-on parler de partenariat avec le Syndicat de l'Orge ?** Oui. Pour le Syndicat, dans le cadre de marchés publics, nous assurons notamment la fourniture et l'installation de certains équipements ainsi qu'une assistance à l'exploitation avec du personnel qualifié et du matériel spécifique. Certains agents d'exploitation y travaillent depuis de nombreuses années. Nous avons l'habitude d'échanger ensemble pour faire évoluer dans le bon sens les stations de pompage.

Quelle est votre valeur ajoutée sur les travaux que vous réalisez ? Grâce à notre expérience dans le domaine, nous sommes consultés sur les projets actuels ou futurs d'un point de vue technique et hydraulique.

Le Syndicat ayant récupéré des sites existants, nous leur faisons aussi bénéficier de nos archives. Nous avons suivi l'évolution des ouvrages et pouvons donc orienter les choix techniques pour les matériels.

Le programme assainissement mené par le Syndicat est-il ambitieux ? Il est surtout essentiel ! Pendant des années, la rivière a été la cible de rejets plus ou moins polluants. Il fallait trouver des solutions. Le Syndicat de l'Orge a fait le nécessaire pour mettre en place la mise en séparatif des réseaux, contrôler les rejets et assurer ainsi la qualité de l'eau. Son programme est ambitieux mais nécessaire. Des décisions s'imposaient pour aller vers un environnement plus préservé. ”

| Ambition n°2

VALORISER ÉCOLOGIQUEMENT LA VALLÉE

“ **Trames vertes et bleues, continuité écologique, biodiversité... Quels enjeux se cachent derrière ces thèmes ?** La vallée de l'Orge est un axe important dans la trame verte et bleue du département de l'Essonne. Elle crée une pénétrante des milieux naturels depuis les espaces ruraux et naturels du sud du département vers les espaces plus urbains du nord ainsi qu'un lien avec la vallée de la Seine, corridor écologique d'intérêt régional. Le Conseil général l'a retenue dans sa politique des espaces naturels sensibles comme une coulée verte majeure, une vallée dont il fallait préserver les espaces de respiration.

Avec son plan de gestion des espaces naturels, le Syndicat de l'Orge est-il un acteur innovant sur ces questions ? Le Syndicat est un acteur innovant et engagé dans une vision globale du territoire.

À l'échelle de la vallée, le plan de gestion permet d'appréhender à la fois la biodiversité, les trames vertes et bleues, l'approche paysagère ainsi que l'accueil du public. Le Syndicat n'hésite pas à se remettre en question tout en essayant de faire évoluer les techniques. Il est animé par une vraie réflexion et une volonté d'amélioration continue.

Au sein de l'Essonne, quelle place occupe le Syndicat sur ces sujets ? C'est l'un des acteurs les plus dynamiques. C'est pourquoi le Conseil Général le soutient financièrement dans ses actions : achats de terrains, études ou travaux d'aménagement. Avec ces subventions au titre des espaces naturels sensibles, le Syndicat de l'Orge est devenu notre principal partenaire financier. ”

David Pecquet

Conservatoire
 des espaces naturels
 sensibles,
 Conseil général
 de l'Essonne



PRÉVENIR LE RISQUE INONDATION

“ La prévention du risque inondation est une des grandes missions du Syndicat. Par quelles actions marquantes se concrétise-t-elle ? La création de bassins de retenue a été une étape essentielle dans l'action du Syndicat. À cela, il faut ajouter les moyens de sensibilisation destinés aux riverains. Je pense bien sûr au système d'alerte crue Vigi'Orge, mais aussi à des outils plus classiques comme les panneaux indiquant le niveau de crue centennale. Le Syndicat s'est également engagé en matière d'urbanisme à travers son droit de regard sur les permis de construire en zones inondables.

Quelles conclusions tirez-vous du projet Vigi'Orge ?

Grâce à ce système, les riverains qui ont communiqué leur numéro de téléphone sont contactés en cas de crue. Vigi'Orge est un outil efficace. En juin 2013, la première alerte a bien fonctionné. Mais pour certaines communes, il reste du travail pour collecter les coordonnées des riverains. Il faut mettre en place les moyens humains adéquats. Si les élus et les services techniques s'impliquent, cela fonctionne. À Épinay-sur-Orge, le porte-à-porte a permis de recueillir près de 90% des numéros de téléphone ! La culture du risque est un message important à véhiculer car malheureusement, avant d'être concernées directement, les populations n'ont pas toujours conscience des précautions à prendre. ”



Maurice Legouge
Vice-président du Syndicat,
en charge du projet Vigi'Orge

RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS

“ Le Syndicat mène une politique de certification depuis près de 15 ans. Comment le suivez-vous dans ce parcours ? En tant qu'auditeur agréé, j'ai commencé par vérifier la pertinence de sa démarche environnementale et la conformité aux référentiels ISO 14001 et EMAS. Le Syndicat était clairement précurseur. Peu de collectivités s'étaient alors engagées dans cette démarche. La certification demande beaucoup de rigueur et du formalisme. Après un audit initial, on vérifie chaque année que les engagements pris sont bien atteints et que le système de management s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Était-ce naturel d'aller vers une démarche de développement durable ? Oui, depuis 2 ans nous travaillons à élargir les bases solides que sont l'environnement et la santé/sécurité à des notions plus sociétales. C'est une démarche impactante car cela remet en cause l'ensemble des modes de fonctionnement de la structure. Certains sujets complexes doivent être mis à plat et demandent la participation de l'ensemble des parties prenantes, dont bien sûr les agents.

Comment qualifieriez-vous votre collaboration avec le Syndicat ? Le Syndicat possède un grand souci de pédagogie et une vraie volonté d'appréhender tous les aspects de la démarche, de faire comprendre aux différents profils les contraintes, les attentes et les grands sujets qui impliquent chacune des populations, mais aussi de les expliquer pour trouver la bonne façon de fonctionner. ”



Adrien Bénard
Auditeur et consultant
certifications,
société Anthios

PRÉSERVER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS



Docteur Michèle Carrasse
Médecin du travail

“ Quelles sont les actions mises en place par le Syndicat de l'Orge pour préserver la santé des collaborateurs ? La médecine du travail réglementaire est très bien appliquée au Syndicat : visite médicale classique ou d'embauche, visite de reprise, suivi des accidents de travail, etc. Si dans la plupart des entreprises la visite médicale a lieu tous les 2 ans, au Syndicat le rythme d'une visite annuelle a été maintenu pour l'ensemble du personnel. Les agents ayant une activité à risques sont aussi examinés plus régulièrement. Le Syndicat va au-delà de la réglementation pour veiller sur la santé de ses agents.

Que fait le Syndicat en matière de prévention des risques ? Des formations relatives aux risques professionnels ont été effectuées ainsi que des actions de sensibilisation sur les gestes et postures, le tabagisme, les addictions, certaines maladies spécifiques au secteur d'activité... Toutes les vaccinations recommandées sont également proposées aux agents.

Quel est votre regard sur ces actions ?

Le positionnement du Syndicat en matière de santé au travail est vraiment positif. La vigilance est réelle. Il faut aussi noter la réflexion et le suivi sur la qualité des équipements de protection individuelle mis à la disposition du personnel.

Votre présence au CHSCT vous permet d'alerter le Syndicat sur certains sujets. Avez-vous le sentiment d'être entendue ? Les problématiques soulevées sont bien prises en compte. À l'occasion de visites sur le terrain, nous essayons aussi de trouver des solutions pour faire reculer les risques d'accidents. ”

GARANTIR LES PRATIQUES ÉTHIQUES

“ **Comment la démarche éthique se construit-elle au Syndicat de l'Orge ?** Il s'agit de permettre au Syndicat d'avoir un guide pour s'orienter sur ce sujet et d'arriver à le rendre concret pour l'ensemble des agents. Ce qui est assez novateur c'est qu'on ne se concentre pas uniquement sur des profils cadres. L'idée est de s'adapter au plus grand nombre quel que soit le métier ou le niveau de management. La démarche s'est construite en plusieurs étapes dans un contexte participatif (questionnaires, ateliers...). L'enjeu réside désormais dans l'animation, la communication et l'appropriation de ce document.

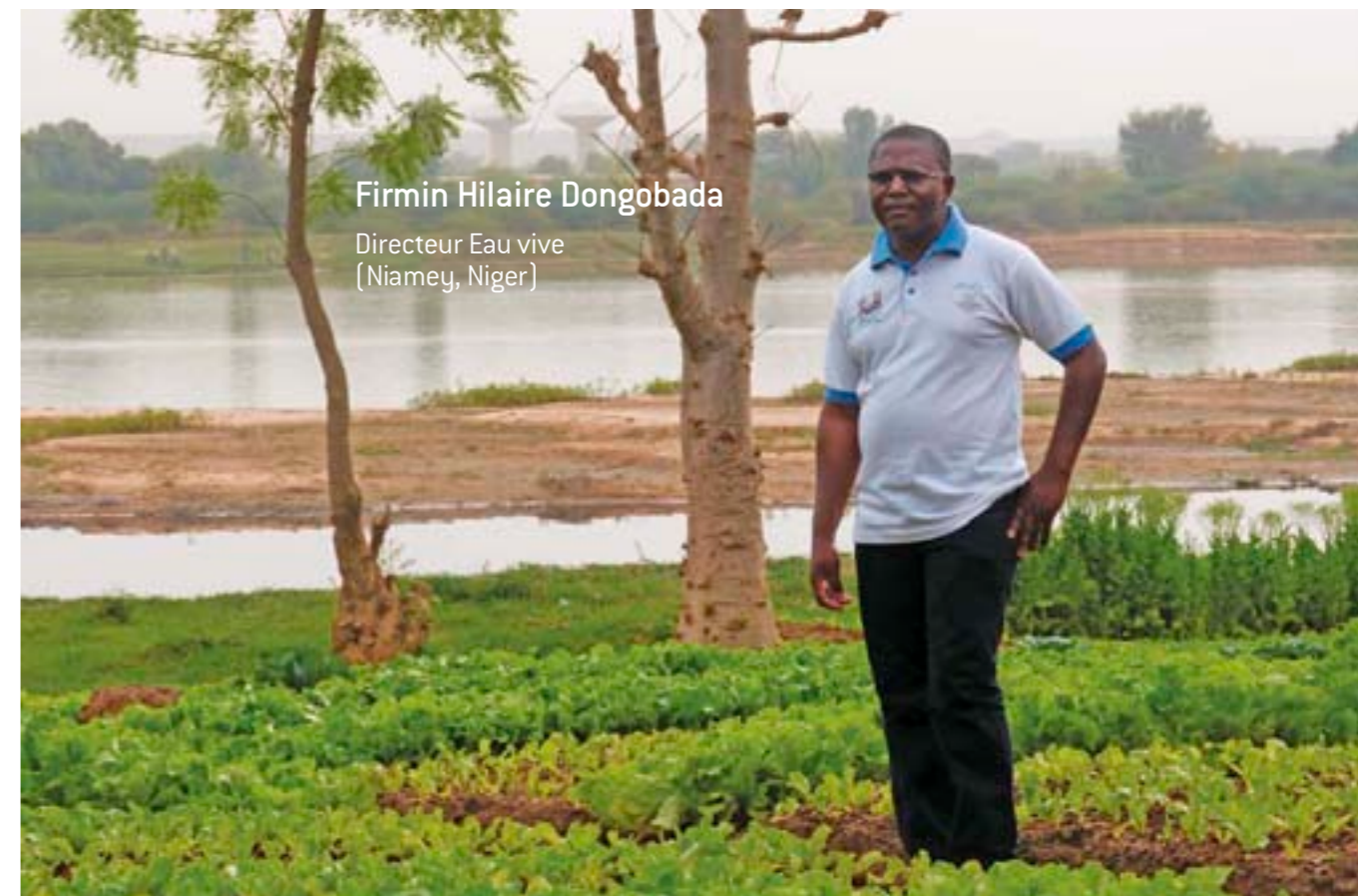
Le Syndicat est-il précurseur en s'inscrivant dans cette démarche ? De nombreuses structures ont engagé des démarches éthiques. Ce qui est novateur pour le Syndicat, c'est d'être dans une logique

de co-construction surtout lorsqu'elle implique l'ensemble des agents. Les organismes qui représentent une volonté publique sont le plus souvent dans une logique descendante.

Quelle sera la valeur ajoutée de la charte éthique à terme pour les collaborateurs ? Le Syndicat a une forte culture de l'organisation. Tout le monde se connaît. De nombreux métiers existent, tous très différents. Avec son développement, le risque est que ce lien se perde un peu. Ce document formalisera la culture de l'organisation pour que le Syndicat puisse garder son identité et que les agents puissent s'y retrouver. En termes de management, cela peut permettre d'agir sur le bien-être au travail. Aujourd'hui, la cohérence entre les valeurs personnelles et les valeurs de son organisation est un véritable élément de performance. ”



Geoffroy Murat
Consultant,
société Nicomak



Firmin Hilaire Dongobada
Directeur Eau vive
(Niamey, Niger)

DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

“ **Quelles sont les expertises apportées par le Syndicat de l'Orge au Niger ?** Cette coopération nous a permis d'élargir notre champ de compétences et de changer notre regard sur les questions de gestion et de préservation des ressources naturelles. Pour la commune de Bitinkodji, le Syndicat a amené les acteurs du Niger à envisager d'autres façons de faire face à la dégradation des ressources naturelles, à prendre davantage conscience du phénomène pour commencer à initier des activités et le circonscrire.

Quel bilan tirez-vous de cette coopération ? Simples bénéficiaires au début, nous avons dépassé ce cadre relationnel pour devenir des partenaires soucieux de faire évoluer les choses. Désormais, nous discutons de stratégies et mettons en œuvre ensemble des activités. Au Niger, les communes ne savaient pas ce que l'on

attendait d'elles dans le cadre de la décentralisation. Grâce à l'accompagnement du Syndicat, le conseil municipal de Bitinkodji a pris conscience de son rôle de maître d'ouvrage des actions de développement sur son territoire. Aujourd'hui, les bienfaits des actions menées commencent à se voir. Dans certains villages, des puits ont été réalisés favorisant l'accès à l'eau potable des populations. Avec les actions de sensibilisation et la création d'ouvrages d'assainissement, la plupart des villages situés le long du fleuve ne se polluent plus eux-mêmes.

De nouveaux projets sont-ils prévus ? Actuellement, nous sommes dans une phase d'évaluation des réalisations passées afin d'identifier de nouveaux axes d'intervention et accélérer l'amélioration des conditions de vie des populations. ”



| Ambition n°8

MOBILISER LES ÉNERGIES LOCALES ET PARTAGER NOS ENGAGEMENTS

Isabelle Mantez

Professeur des écoles,
Morsang-sur-Orge

“ **Les actions d'éducation à l'environnement du Syndicat de l'Orge apportent-elles un plus à votre travail?** L'environnement est un sujet vaste sur lequel nous devons travailler de plus en plus. Personnellement, les actions d'éducation du Syndicat m'ont beaucoup apporté car elles permettent d'étudier différents thèmes en profondeur. Nous pouvons aussi faire des prolongements avec d'autres matières. En résumé, cela nous aide, nous instruit et nous motive ! C'est vraiment positif !

Les élèves sont-ils sensibles aux thèmes abordés ? À 8 ou 9 ans, les élèves aiment les discours concrets, les expériences, les sorties. Les cours magistraux

sont plus difficiles à assimiler. Quand ils observent la flore du Parc de Morsang sous forme de jeu ou qu'ils découvrent la vallée grâce à une maquette, ils sont immédiatement captivés. La participation, c'est la clé !

Les outils pédagogiques du Syndicat vous semblent-ils adaptés ? Ces outils sont vraiment créés pour l'apprentissage. Cela permet notamment d'aborder des sujets éloignés des préoccupations des enfants comme les ressources en eau. Peu d'entre eux sont sensibilisés à ce problème majeur. C'est l'occasion de s'ouvrir à ce que d'autres vivent, de leur faire prendre conscience des différences et de leur chance aussi ! ”

3 QUESTIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



Jean-Marc BOUCHY

Directeur Général des Services

CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE TERRITOIRE

QUELLES ONT ÉTÉ LES ACTIONS MARQUANTES DU SYNDICAT EN 2013 ?

On peut retenir trois actions majeures et symboliques pour le Syndicat. L'abaissement des clapets de l'Orge et du bassin du Breuil qui permet de rendre à l'Orge aval sa continuité écologique. L'Orge est ainsi libre de tout seuil d'Athis-Mons à Saint-Germain-lès-Arpajon. Ce décroisement est une étape majeure et indispensable au retour du bon état écologique des cours d'eau. En matière d'assainissement, le Syndicat a créé en 2013 sa première station d'épuration à Janvry sur un mode écologique et économique, puisque cette station ne consomme pas d'énergie (fonctionnement gravitaire), repose sur les processus épuratoires des roseaux et ne présente aucun rejet avec l'infiltration de la totalité des eaux épurées. Cette prise en main de "l'épuration" par le Syndicat permet d'envisager sereinement d'autres projets. Enfin, en matière de milieux naturels, le Syndicat s'est doté d'un plan de gestion sur le moyen terme permettant de clarifier, de programmer et d'évaluer nos actions d'entretien et de gestion des milieux et ainsi de renforcer la pertinence de nos actions.

QUELS ENJEUX VOYEZ-VOUS SE DESSINER POUR LE SYNDICAT DE L'ORGE ?

L'enjeu principal est l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau au plus tard en 2027. Nos actions en matière de restauration morphologique des cours d'eau, d'épuration, de conformité des branchements d'assainissement, de gestion patrimoniale des réseaux constituent donc une nécessité absolue ; il en est de même pour la réduction indispensable de l'utilisation de produits phytosanitaires que le Syndicat a déjà proscrit pour son usage propre depuis plus de 10 ans. Sur le plan des inondations, il est important de continuer à marteler que le risque zéro n'existe pas et qu'il est primordial de se préparer à l'arrivée possible d'une crue majeure. La venue de nouvelles communes dans le dispositif Vig'Orge du Syndicat en 2013 est une bonne avancée. Enfin, la bonne gestion des cours d'eau, des pollutions et des crues ne pourra se faire qu'avec un partenariat étroit avec les syndicats amont, qu'il sera nécessaire de renforcer.

QU'EST-CE QUI SELON VOUS FAIT LA FORCE DU SYNDICAT ?

La technicité, la passion et l'engagement de nos 94 agents que ce soit sur le terrain ou en matière d'études et d'innovations constituent très certainement notre meilleur atout. Le renouvellement en 2013 de nos certifications ISO 14001 pour l'environnement et OHSAS pour la sécurité obtenue initialement en 2000, ainsi que nos récentes orientations sur le plan de la responsabilité sociétale des organisations, démontrent notre volonté collective d'amélioration et l'existence d'objectifs communs. Ce premier rapport de développement durable en est l'exemple.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

110 COMMUNES

dont 35 mobilisées par le Syndicat ont signé la convention pour le "zéro Phyt'eaux".

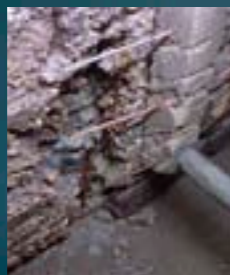
Phyt'eaux Cités 2

MARS

La 1^{ère} phase de travaux a consisté à dévoyer 1 km de l'antenne grâce à la création de 5 postes de refoulement.

937 434 euros

Travaux réhabilitation antenne Boissy



OCTOBRE

À 9 m de profondeur, dans un collecteur en eau à chaque pluie, 210 m de canalisation ont été réhabilités avec ferrailage et projection béton.

298 196 euros

Travaux collecteurs ZOH Grigny

NOVEMBRE

Gainage de 70 m de canalisation et 120 m remplacés. Création de 4 branchements.

160 000 euros

Réhabilitation antenne de Lormoy



ASSAINISSEMENT

SEPTEMBRE

Des travaux de rénovation s'imposaient : des coques en polyéthylène haute densité de 8 mm d'épaisseur avec comblement du vide par injection de béton ont été posées ainsi que des vannes en inox.

790 312 euros

Station anti-crue Athis-Mons

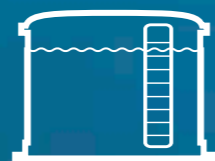


MAI

Une station d'épuration naturelle avec des filtres plantés de roseaux.

146 857 euros

Construction station d'épuration Janvry Mulleron



RIVIÈRE

AOÛT

Quelques mois ont suffi pour que le site soit colonisé par les végétaux. Une zone humide qui permet une diversité de milieux et une richesse faunistique.

Espace naturel du Breuil



FÉVRIER

180 m supplémentaires de rivière à l'air libre et création d'une promenade.

578 625 euros

Travaux réouverture Sallemouille Marcoussis (phase 2)



JUILLET

Longue de 23 m, large de 2 m, la nouvelle passerelle en bois et métal est prolongée par un ponton en pilotis de 20 m de longueur.

205 266 euros

Passerelle des Cheminots

AVRIL

Des actions plus cohérentes qui prennent en compte les enjeux sociaux, paysagers et environnementaux.

200 000 euros

Plan de gestion pour l'avenir de la vallée

FIN DÉCEMBRE

116 707 euros

Acquisitions foncières pour protéger la vallée de l'Orge

JUIN

Le Syndicat est propriétaire de 7 digues et 6 barrages qui ont été classés par arrêté préfectoral. Il se doit de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis de ces ouvrages.

102 267 euros

Etudes sécurité digues et barrages



AU PLUS PRÈS de la BEAUTÉ

La gestion d'une rivière concerne tous les habitants d'une même vallée, c'est pourquoi 37 communes dont trois communautés d'agglomération sont rassemblées au sein du Syndicat de l'Orge autour de compétences relatives à la collecte et au transport des eaux usées, à la gestion hydraulique des cours d'eau, à la prévention des risques inondation, à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement et à la reconquête de la qualité des rivières et des milieux naturels. Engagé depuis 14 ans dans une démarche de management environnemental, le Syndicat agit pour le développement durable de la vallée de l'Orge.

1 rivière



5 affluents

le Blutin

la Sallemouille

la Bretonnière

la Charmoise

le Mort Ru

37 communes

dont 3 communautés
d'agglomération



385 000

habitants



225 km²
de bassin versant



94 collaborateurs

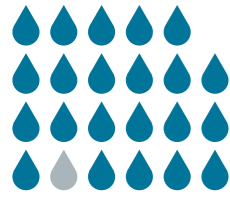


CHIFFRES CLÉS

LE PATRIMOINE



4 unités de dépollution
15 000 m³
de capacité de rétention



23 stations de relèvement



3 stations d'épuration

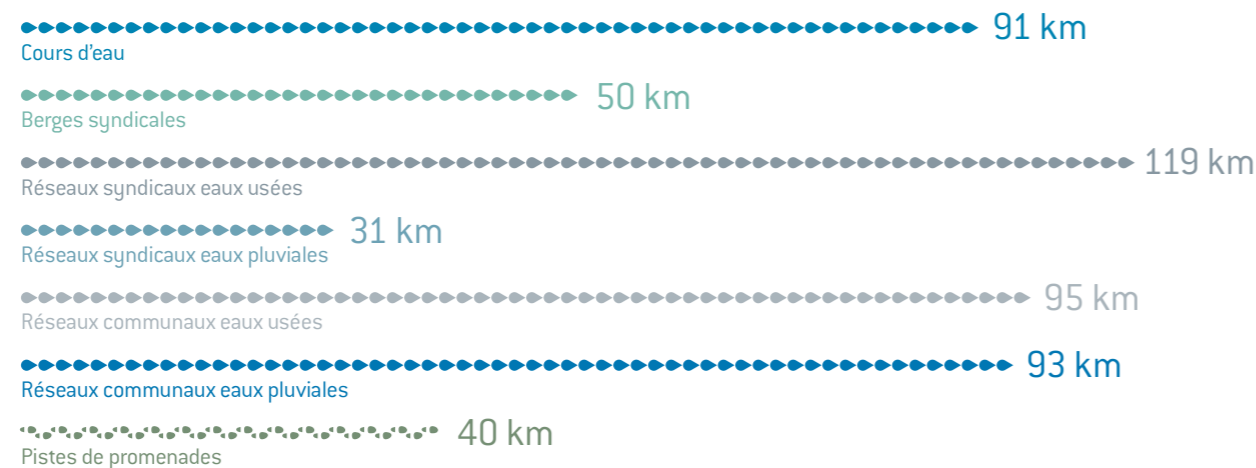
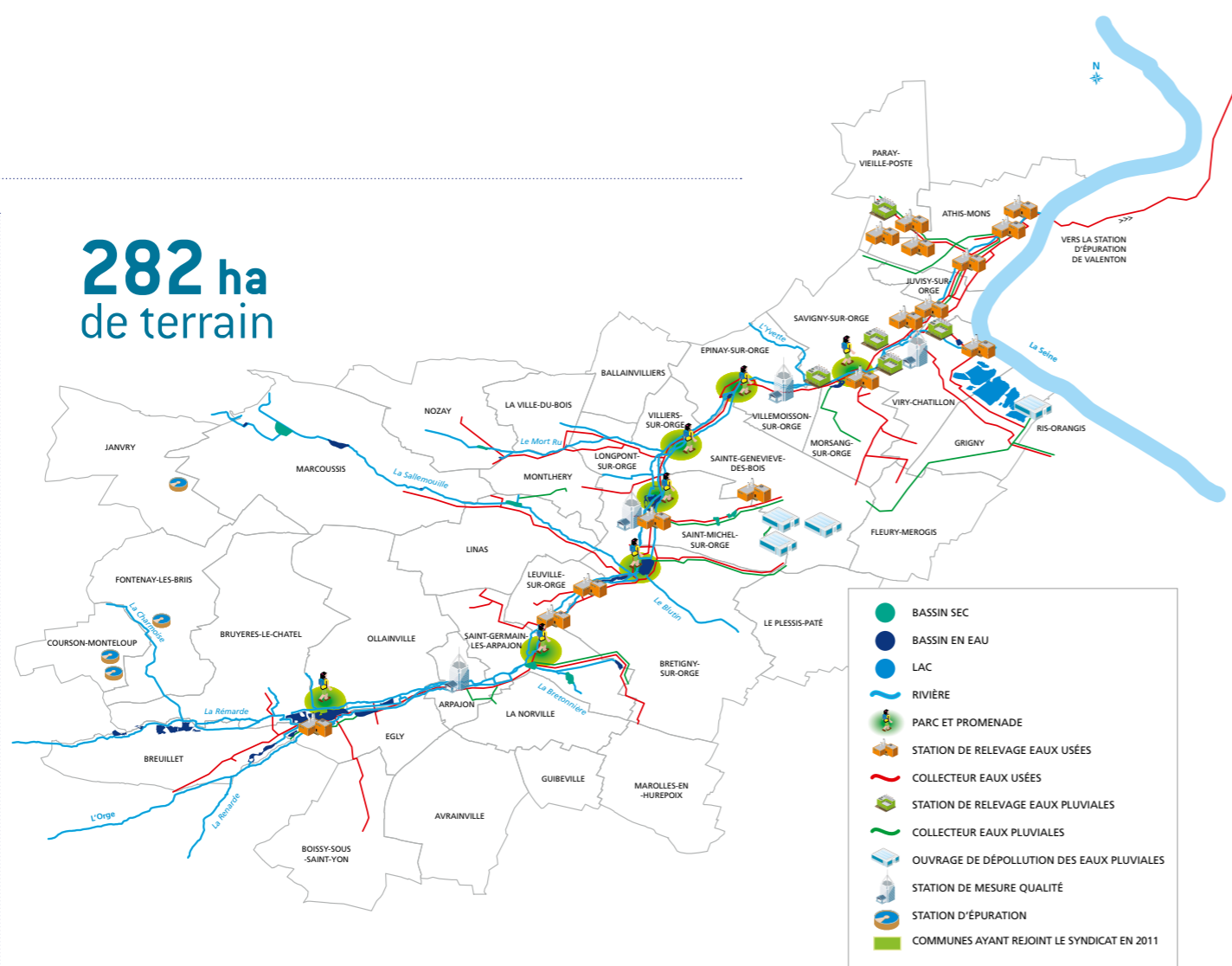


5 stations de mesure
en continu
de la qualité des eaux



15 bassins de retenue
2 500 000 m³
de capacité de rétention

282 ha
de terrain



LES COLLABORATEURS

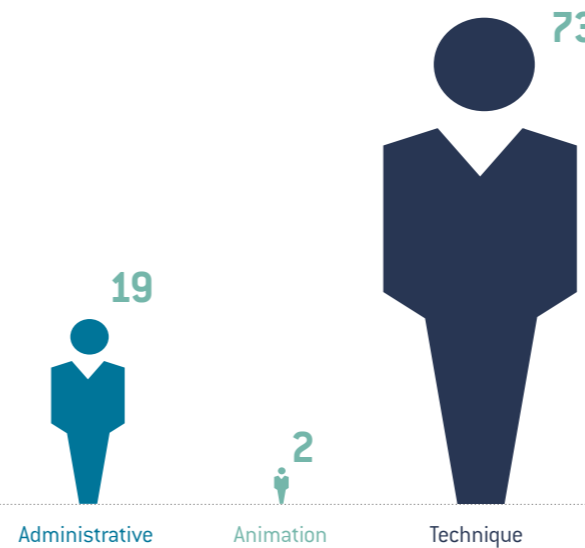
94 agents



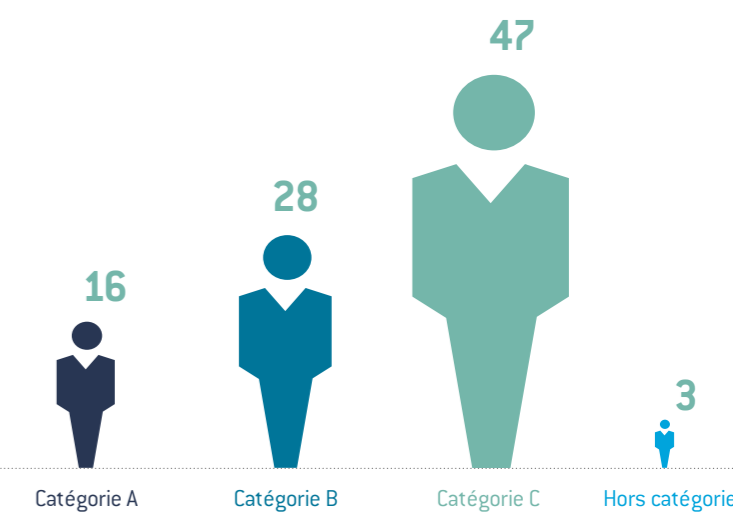
LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL



EFFECTIF PAR FILIÈRE



EFFECTIF PAR CATÉGORIE



LES RESSOURCES

58 373 €
Redevance syndicale
d'assainissement épuration

0,2751 €/m³
Taux de la redevance 2013

5 248 422 €
Redevance syndicale
d'assainissement (transport)

932 415 €
La participation forfaitaire
à l'assainissement collectif

226 550 €
La prime Aquex

190 189 €
Les subventions
entretien de la rivière

2 655 411 €
Les cotisations communales
et communautaires

240 424 €
Les participations
des Syndicats de l'amont
au transport des eaux usées

Bon à savoir :

Les recettes du budget Assainissement du Syndicat sont essentiellement constituées de la redevance syndicale d'assainissement (RSA) pour un montant de **5 248 422 euros**. Cette somme provient de la taxation de chaque mètre cube d'eau potable consommé par l'utilisateur sur le territoire du Syndicat, sans compter les redevances spécifiques de certains artisans, commerçants et industriels. **En moyenne, chaque habitant utilise 120 litres d'eau par jour, soit une redevance de moins de 1 euro par mois et par habitant.** Les cotisations communales et communautaires alimentent pour leur part le budget Rivière à proportion de la population et de la richesse fiscale.



CONSOMMATION D'EAU QUOTIDIENNE MOYENNE / HABITANT



120 bouteilles 1 l

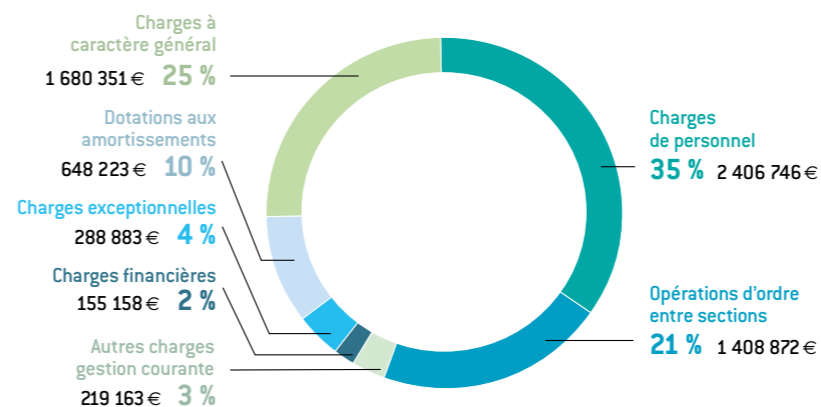
BILAN FINANCIER

ASSAINISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

[hors reversement SIAAP et SIBSO]

Montant total **6 807 396 €**



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2013 [hors RAR*]

Montant total **7 246 177 €**



FINANCEMENT DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX 2013 [hors RAR*]

Montant total **8 189 759 €**

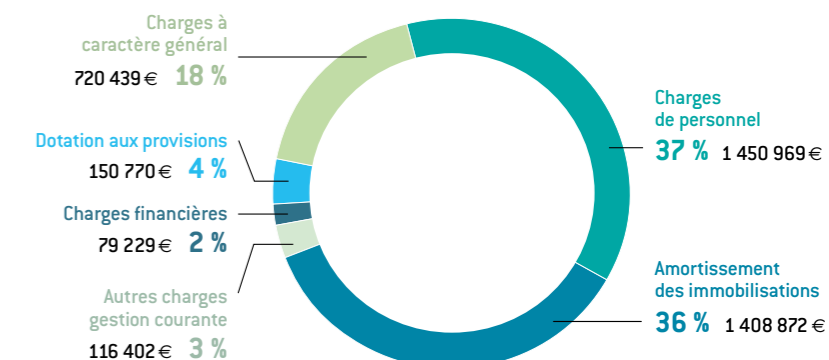


* RAR : reste à réaliser

RIVIÈRE

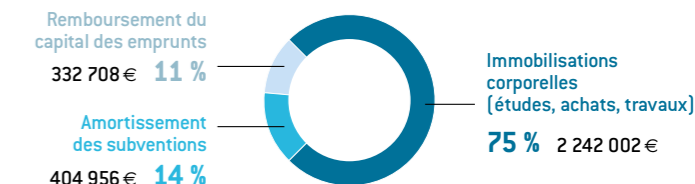
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

Montant total **3 926 295 €**



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2013 [hors RAR*]

Montant total **2 979 666 €**



FINANCEMENT DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX 2013 [hors RAR*]

Montant total **3 104 258 €**

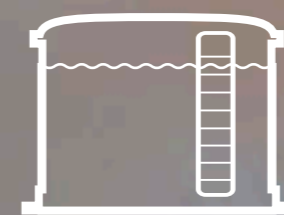


ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE L'ORGE ET DE SES AFFLUENTS

EN HARMONIE avec la NATURE

Tendre durablement vers un objectif de bonne qualité pour l'Orge et ses affluents, tel est l'enjeu principal du contrat de bassin "Agir pour l'Orge !". Il fédère l'ensemble des acteurs et financeurs autour de la reconquête de l'Orge aval et de ses affluents en vue d'obtenir un bon état chimique en 2021 et un bon potentiel écologique en 2027. Prévention des pollutions, réhabilitation des collecteurs, mise en conformité des branchements, restauration de cours d'eau sont les missions que s'est fixé le Syndicat.

15 
bassins de retenue



3 stations
d'épuration

31 km

de réseaux syndicaux
eaux pluviales



119 km

de réseaux
syndicaux
eaux usées

LE TRANSPORT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Le Syndicat assure le transport des eaux usées collectées par les communes du Syndicat et par les autres syndicats du bassin versant (SIBSO, SIAHVY) afin de les acheminer soit vers la station d'épuration Seine Amont du SIAAP à Valenton, soit vers la station du Moulin Neuf à Ollainville, soit vers les petites stations de la Charmoise. Le bassin versant collecté relève d'un assainissement de type séparatif.

La rénovation et l'entretien des collecteurs

Le réseau syndical d'eaux usées est composé principalement de 2 collecteurs de fond de vallée : le CII (Collecteur Intercommunal Initial) et le CID (Collecteur Intercommunal de Doublement) ainsi que des antennes recevant les effluents des réseaux communaux.

Pour la gestion du réseau intercommunal d'eaux usées, le Syndicat agit pour la maintenance des installations du réseau (pompes et vannes), l'amélioration du fonctionnement des ouvrages (travail transversal entre le service d'exploitation et les bureaux d'études), le curage régulier d'ouvrages singuliers (siphons, fosses à sables ou bassins secs), le curage linéaire du réseau (programme pluriannuel d'interventions) et l'exploitation des données issues des stations de mesures de débits installées dans les collecteurs.

De nombreux travaux ont été menés sur les réseaux :

- **Réhabilitation de l'antenne de Lormoy à Saint-Michel-sur-Orge et Longpont-sur-Orge**

Coût des travaux : 160 000 € HT

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation nécessaires, un diagnostic de la totalité du linéaire de l'antenne a été mené. Mesurant 360 mètres pour un diamètre de 200 mm, l'antenne de Lormoy a été construite en fibre-ciment. Les travaux ont consisté à gagner 70 mètres de canalisation 200 mm et à remplacer 120 mètres de canalisation dont 25 mètres en encorbellement au-dessus de l'Orge. Deux regards ont été créés et quatre branchements remplacés.



Les équipes du Syndicat ont pour mission d'anticiper les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement.

4 ouvrages de **dépollution** des eaux pluviales

- **Dévoisement de l'antenne de Boissy-sous-Saint-Yon**

Coût des travaux : 1 600 000 € HT

Long de 3,7 km et large de 200 mm, ce collecteur représente une contrainte latérale pour le cours d'eau puisqu'il est positionné dans ses berges. Les études préalables ayant montré d'importants dysfonctionnements, un dévoisement de l'antenne dans sa totalité était nécessaire. La première phase de travaux a consisté à dévoyer le premier kilomètre de l'actuelle antenne syndicale grâce à la création de 5 postes de refoulement associés à 1 200 mètres de canalisation. Un système de fibre optique a été installé pour télégérer les postes.

- **Station anti-crue d'Athis Mons : de l'acier à l'inox**

Coût des travaux : 920 000 € HT

À Athis-Mons, lorsque le niveau de la Seine monte et inonde les berges, l'eau pénètre dans le réseau d'assainissement et le sature, empêchant les eaux usées de s'évacuer. Au point de convergence entre les deux principaux collecteurs d'eaux usées de la vallée (CID et CII), deux stations anti-crues ont été construites dans les années 80 afin de permettre aux effluents de poursuivre leur voyage vers la station d'épuration de Valenton malgré les crues de la Seine. 2 m³/s d'eaux usées transitent par ce complexe. Comme tous les ouvrages du Syndicat, il a subi les attaques de l'H₂S et s'est dégradé. Des travaux de rénovation s'imposaient. Des coques en polyéthylène haute densité de 8 mm d'épaisseur avec comblement du vide par injection de béton ont été posées ainsi que des vannes en inox.

- **Mise en place d'un poste de relèvement à Egly**

Coût des travaux : 275 000 € HT

L'antenne de Bruyères-le-Châtel passe sous la boëlle de Port Sud à l'aide d'un siphon avant de rejoindre le Collecteur Intercommunal Initial (CII). Lorsque ce dernier est en surcharge (apports d'eaux pluviales parasites), les eaux usées ne peuvent plus s'évacuer. Elles sont refoulées dans le collecteur de Bruyères-le-Châtel, provoquant des débordements dans le milieu naturel. Afin de passer sous la boëlle de Port Sud, une canalisation par "forage dirigé" a été posée. Un poste de relèvement, équipé de 2 pompes à 5 mètres de profondeur, a également été installé de manière à rejeter les eaux dans le CII.

- **Réhabilitation d'un tronçon sur le collecteur d'eaux pluviales du ZOH à Grigny**

Coût des travaux : 380 000 € HT

Les travaux se sont déroulés dans des conditions d'exécution difficiles à 9 mètres de profondeur avec un collecteur en eau à chaque pluie. 210 mètres de canalisation ont été réhabilités avec la mise en œuvre d'un ferrailage suivi d'une projection de béton par voie humide. Une cheminée d'accès a également été créée.

Vers une meilleure conformité des branchements

Rivière à faible débit, l'Orge est exposée à de nombreuses pollutions. Pour lutter contre le rejet des eaux usées dans la rivière, le Syndicat et les communes se sont engagés dans un programme de contrôle et de mise en conformité des installations privées d'assainissement.

Maîtriser les rejets et encourager la mise en conformité des entreprises

Les systèmes d'assainissement public étant conçus pour les effluents domestiques, le Code de la Santé Publique rend obligatoire



À QUOI SERT UNE ENQUÊTE DE CONFORMITÉ DANS UNE ENTREPRISE ?

- vérifier la bonne séparation des eaux usées domestiques, non domestiques et des eaux pluviales ;
- contrôler l'existence et l'entretien des ouvrages de prétraitement spécifiques à chaque activité tels que les bacs dégraisseurs (restaurants), les séparateurs à hydrocarbures ou débourbeurs (garages), les bacs de décantation, les fosses de refroidissement (industries) ;
- vérifier la gestion des produits et déchets liquides ;
- prévenir les risques accidentels de pollution.



976 entreprises enquêtées depuis 2009



559 non conformes



232 mises en conformité

l'obtention d'un arrêté d'autorisation de rejet en assainissement pour les entreprises qui utilisent les réseaux publics. Cette autorisation est signée par le maire après avis du Syndicat de l'Orge et du SIAAP.

La maîtrise des rejets non domestiques est un axe prioritaire du Contrat de bassin "Agir pour l'Orge !". Le Syndicat apporte un appui technique qui va du simple accompagnement à la prise en charge complète du dispositif de mise en conformité (diagnostic, identification des travaux à réaliser, montage du dossier d'aides, délivrance de l'autorisation de déversement).

Pour favoriser la mise en conformité des entreprises, le Syndicat s'appuie sur 4 principes forts :

- **l'information** : expliquer les enjeux aux entreprises ;
- **l'accompagnement** : expliquer les travaux à réaliser et aider les entreprises à obtenir l'aide financière de l'Agence de l'Eau ;
- **les relances** : le Syndicat relance régulièrement les entreprises non conformes ;
- **les pénalités** : afin de mobiliser les entreprises

non volontaires, le Syndicat inscrit celles-ci sur la procédure de doublement de la redevance assainissement. En outre, le Code de la Santé Publique prévoit une pénalité financière de 10 000 € en cas de non respect des prescriptions des autorisations de déversement.

Agir au cœur des habitations

Le Syndicat a programmé une série d'enquêtes de conformité relatives aux branchements raccordés directement sur des antennes syndicales ou sur des secteurs où des pollutions ont été détectées (Arpajon, la Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon).

Le programme des bâtiments collectifs vise en priorité les grands immeubles d'habitation qui, lorsqu'ils sont mal raccordés, peuvent engendrer une grande pollution. Chaque année, différentes zones de contrôles sont choisies sur le territoire du Syndicat en collaboration avec les différentes collectivités concernées. En 2013, les communes d'Egly, Morsang-sur-Orge, La Ville-du-Bois et Monthléry ont été sélectionnées.

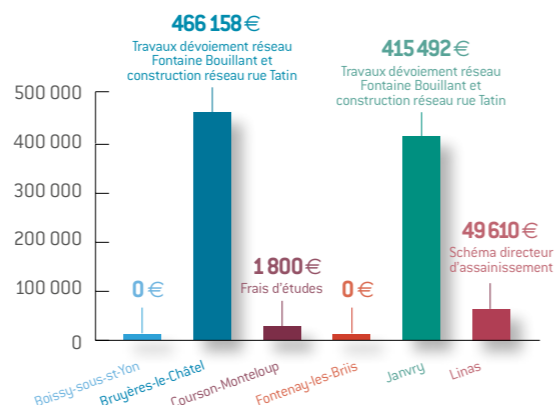


La reprise des réseaux de collecte

Le Syndicat de l'Orge s'est vu confier la compétence collecte de 6 communes. Il intervient donc sur toutes les situations liées à l'assainissement : curage, travaux d'exploitation ou d'investissement, enquêtes de conformité, création de réseaux... Différents travaux ou études ont ainsi été lancés sur Janvry, Bruyères-le-Châtel, Fontenay-lès-Briis, Courson-Monteloup, Linas et Boissy-sous-Saint-Yon pour

un montant total de 1 666 000 € HT

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS



Les roseaux dépollueurs entrent dans une nouvelle dimension !

375



m² de filtres plantés de roseaux mis en place pour 250 équivalents-habitants,

- 3 dispositifs filtrants de 125 m² avec fonctionnement alternatif
- 2 noues assurent l'infiltration des effluents traités



1 660 000 € HT

Coût total des travaux réseaux et station d'épuration par filtre planté

(dont 1 500 000 € pour les réseaux d'assainissement)

Les stations d'épuration

Des roseaux pour le traitement des eaux usées à Janvry

Les réseaux d'assainissement de cette commune sont principalement des réseaux d'eaux pluviales, permettant l'évacuation des eaux de voirie, ainsi que certains réseaux de drainage agricole. Avec l'augmentation de l'urbanisation et la densification des hameaux tel que celui de Mulleron, ces réseaux d'eaux pluviales reçoivent des eaux usées avec pour exutoire le milieu naturel.

Afin de mettre un terme à cette pollution récurrente et permettre au collecteur d'eaux pluviales de retrouver sa vocation première,

le Syndicat de l'Orge a réalisé la mise en séparatif du réseau d'assainissement avec la création d'un collecteur d'eaux usées de 2,4 km d'un diamètre de 200 mm, la création de 90 branchements et de 2 postes de refoulement.

Parallèlement, le Syndicat a créé pour les eaux usées nouvellement collectées une unité de traitement par filtres plantés de roseaux. Ce système de dépollution permet "le zéro rejet" d'eaux usées sur le milieu naturel par des dispositifs de dépollution biologique intégrés. Simples d'entretien, ils favorisent le développement de micro-organismes, qui participent à la dégradation des polluants et au traitement des effluents.

LE MILIEU AQUATIQUE

Atteindre le bon état écologique des cours d'eau, préserver les équilibres écologiques, valoriser les zones humides... Les objectifs du Syndicat au service de l'environnement sont nombreux.

Veiller à la qualité des eaux et des milieux

Pour préserver les cours d'eau du bassin de l'Orge aval, le syndicat assure des campagnes de prélèvements tout au long de l'année, lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires...

- 9 stations sur 11 classées "bonne qualité"
- 24 pollutions de l'Orge aux eaux usées



Ouvrage de dépollution naturelle

7 barrages anti-pollution

La qualité de l'Orge sous surveillance

Conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, l'Orge doit retrouver un bon état chimique en 2021 et un bon potentiel écologique en 2027. Pour analyser la qualité de la rivière, le Syndicat s'appuie sur des prélèvements ponctuels et les stations de mesure en continu.

Plusieurs indicateurs sont étudiés pour définir la qualité de l'eau :

- la **biologie**, qui concerne ce qui vit dans la rivière ainsi que la présence ou non d'habitats pour les petites bêtes de l'Orge ;
- la **physico-chimie**, des marqueurs chimiques, traceurs notamment de la pollution par les eaux usées (phosphore, azote...), qui conditionnent la vie aquatique ;
- les **micropolluants** (métaux, hydrocarbures, pesticides, PCB...), substances hautement toxiques pour la vie aquatique.

La qualité des habitats naturels s'améliore

Toutes les stations analysées sur l'Orge atteignent la classe "bonne qualité", voire

"très bonne qualité" pour Saint-Germain, Saint-Michel et Athis-Mons.

Pour les affluents, toutes les stations atteignent la classe "bonne qualité" (sauf le Mort Ru et la Charmoise classés "moyenne qualité") avec une nette progression par rapport à l'année 2011 et aux moyennes historiques. Ces bons résultats témoignent d'une amélioration de la qualité des habitats naturels. Elle est en partie liée à la continuité écologique créée grâce à l'abaissement ou l'effacement des ouvrages hydrauliques et aux actions de restauration du cours d'eau et de reconquête du milieu naturel.

En revanche, une surveillance s'impose sur les apports anthropiques polluants. L'évaluation de la qualité physico-chimique 2012* révèle une qualité "moyenne" sur la plupart des stations. Des apports polluants issus des activités humaines, urbaines et agricoles comme les nitrites et ammonium (eaux usées), les orthophosphates (détergents et engrais), l'AMPA et le glyphosate (pesticides, STEP) sont les principaux facteurs de dégradation.

De sources multiples, ces émissions de produits sont souvent involontaires, donc difficiles à contrôler. Ces perturbations ponctuelles ou diffuses rendent l'Orge vulnérable,

particulièrement en période d'étiage (débit minimum dans la rivière), et limitent sa capacité épuratoire. Des démarches, comme le programme "Phyt'Eaux Cités", visant depuis 2006 à éliminer l'emploi de phytosanitaires, et les travaux de réhabilitation des collecteurs ou de mise en conformité des branchements réalisés par le Syndicat, permettent d'améliorer la qualité de l'Orge.

Depuis 10 ou 15 ans, une amélioration sur les moyennes annuelles de certains paramètres physico-chimiques est notable, notamment pour l'ammonium, les orthophosphates et le Diuron (herbicide interdit depuis 2003).

Fixée à 2027, l'atteinte du bon état écologique de l'Orge nécessite :

- d'améliorer encore l'efficacité des dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées, notamment sur le secteur aval et sur les affluents,
- de traiter les eaux pluviales ou de réduire les ruissellements à la source,
- de poursuivre la renaturation de la rivière et la restauration de son hydromorphologie.

* synthèse des résultats 2013 non connue à la rédaction du rapport

Station d'épuration naturelle



ATTEINDRE LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE L'ORGE ET DE SES AFFLUENTS

Les roseaux au service de la dépollution naturelle

Intégré au paysage, cet ouvrage rustique permet le traitement des eaux pluviales d'un bassin versant d'une superficie de 125 hectares, s'étendant sur les communes de Linas, Saint-Germain-lès-Arpajon et Leuville-sur-Orge avant rejet dans la boëlle de Leuville.

Constitué d'un décanteur, d'un filtre planté de roseaux et d'une zone humide, il permet une filtration des effluents et le développement de micro-organismes participant à la dégradation des hydrocarbures et à la rétention des métaux lourds.

Des résultats encourageants

Les bénéfices pour le milieu naturel sont indiscutables. Les rendements atteints sur les différents paramètres suivis (sédiments, hydrocarbures) démontrent l'efficacité des filtres plantés de roseaux. Les résultats sont supérieurs à 80 % pour les matières en suspension. C'est donc autant de pollution épargnée au milieu récepteur, la boëlle de Leuville.

Un milieu naturel accueillant

Conçu pour créer un milieu propice au développement de la faune et de la flore, le site présente désormais une bonne diversité faunistique et floristique. La quantité de libellules observée pour un milieu aussi récent est impressionnante.

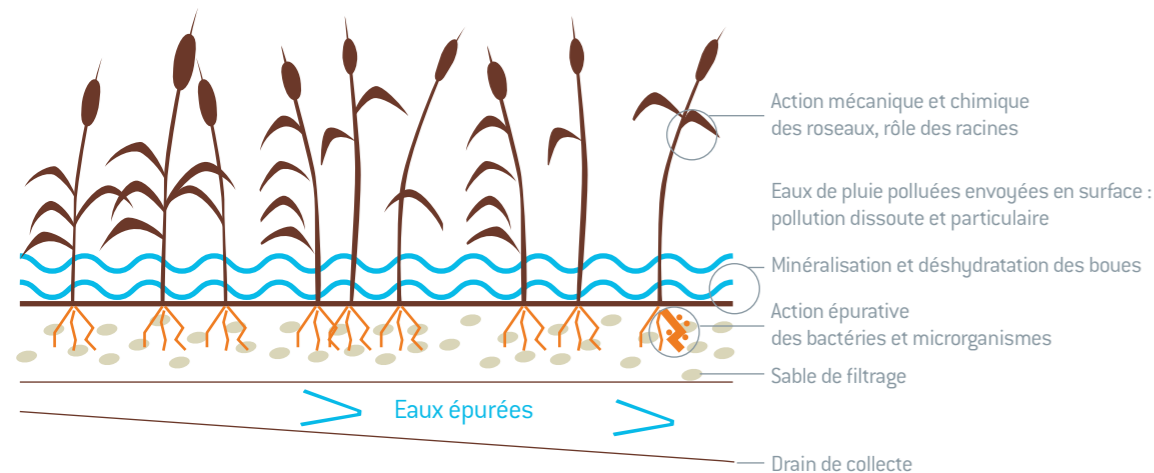
L'observation de la reproduction de canards et de grenouilles vertes est également positive. Le talus, la zone humide et la mare permettent le développement d'une diversité floristique mixant plantes aquatiques, héliophytes, graminées et légumineuses.

Les promeneurs témoignent de l'intérêt pour une telle valorisation paysagère du site et le bénéfice induit pour le milieu naturel. Toutefois, quelques dysfonctionnements ponctuels (pollutions eaux usées) rappelle que ce milieu est fragile et en cours d'installation. Son bon fonctionnement doit être surveillé rigoureusement.

+80 %

des sédiments sont filtrés grâce aux plants des roseaux

NOS STATIONS D'ÉPURATION NATURELLE : LES ROSEAUX DÉPOLLUEURS



Valoriser les milieux humides

La rivière est un véritable lieu de vie. Pour la sauvegarder, le Syndicat protège les zones humides, préserve les écosystèmes, rouvre les cours d'eau et redonne vie à l'Orge et ses affluents.

Poursuivre la protection des zones humides

Ces zones ont fortement régressé à l'échelle internationale au cours des dernières décennies en raison de diverses menaces (urbanisation, assèchement, pollution, exploitation...). Les législations développées en faveur des milieux humides se sont multipliées afin d'enrayer les processus de dégradation.

Pour répondre à la nouvelle Directive Cadre sur l'eau, ainsi qu'au SDAGE et SAGE de l'Orge-Yvette, le Syndicat a choisi d'axer sa politique de protection des milieux naturels sur les zones humides. L'objectif est d'obtenir un bon état écologique des milieux aquatiques et de conserver les espèces végétales et animales rares associées à ces milieux.

Tout comme les annexes aquatiques, les milieux humides sont fragiles, complexes et méritent un entretien particulier. Les menaces les plus importantes qui pèsent sur ces milieux sont :

- la mauvaise alimentation en eau,
- l'invasion par les ligneux avec assèchement progressif,
- le comblement de certaines mares isolées.

L'axe prioritaire de gestion défini consiste à contrecarrer les dynamiques de régression des zones humides en empêchant leur fermeture par les ligneux et en favorisant leur reconnexion au cours d'eau ou leur inondabilité.

La Sallemouille retrouve l'air libre

La Sallemouille est l'un des principaux affluents de l'Orge sur sa partie aval. Elle prend sa source à Gometz-la-Ville et se jette dans l'Orge à Longpont-sur-Orge, après un parcours de 17 km. Canalisée sur 360 mètres depuis plus de 50 ans à Marcoussis, cette portion constituait une discontinuité écologique majeure.

La commune de Marcoussis et le Syndicat ont souhaité rouvrir ce tronçon de rivière pour redonner vie à la rivière et transformer le paysage. La réouverture de la Sallemouille s'inscrit dans la politique globale du Syndicat en matière d'aménagement et de renaturation des cours d'eau. Elle permet la réapparition de l'écosystème lié à la rivière et participe à l'amélioration de la qualité biologique de l'eau. Les travaux ont été réalisés en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Marcoussis. Mais la réouverture d'une rivière n'impacte pas que le cours d'eau. Tout l'aménagement doit être lié au contexte et aux usages du site. Les travaux se situant dans l'enceinte sportive du stade de Marcoussis, des aménagements adaptés ont été prévus.

Aujourd'hui, cette réalisation s'intègre parfaitement au site en conciliant accueil du public (sportifs et promeneurs), valorisation paysagère et préservation du milieu naturel. La Sallemouille a retrouvé l'air libre pour le plus grand plaisir de tous ! Le montant des travaux a atteint 605 000 €.

Protéger les cours d'eau

La vallée de l'Orge et ses affluents forme un ensemble géographique et paysager dont la protection nécessite de nombreuses actions.

Maintenir la sécurité des sites

L'incivilité de certains usagers contribue à détériorer l'aspect du cours d'eau. En traversant les villes, les déchets flottants, directement jetés à la rivière ou parvenus par lessivage de la voirie, s'accumulent.

Plusieurs tonnes de déchets inertes, de ferraille et d'encombrants sont extraites chaque année du lit des cours d'eau. Ces gros déchets sont triés et valorisés dans des filières de traitement

PLAN PAYSAGER DE LA SALLEMOUILLE



DES PROJETS INNOVANTS QUI RESTENT RARES

Complicées du fait de l'urbanisation, plusieurs réouvertures de rivières ont toutefois été réalisées ces dernières années par le Syndicat de l'Orge :

- en 2007, 70 m pour la Bretonnière, à Saint-Germain-lès-Arpajon
- en 2011, 320 m pour le Blutin, à Brétigny
- en 2012, 95 m pour le Ru de la Source, à Saint-Michel
- en 2013, 360 m pour la Sallemouille à Marcoussis

La reconquête de la qualité des eaux et la renaturation des cours d'eau restent des objectifs prioritaires pour le Syndicat qui peuvent prendre des formes différentes comme la remise à ciel ouvert mais aussi la création de méandres, l'effacement des seuils artificiels (clapets) ou l'aménagement écologique des berges.



Intervenir en cas de pollutions

Suite à des déversements d'hydrocarbures dans la rivière, 7 poses de barrages anti-pollution ont été menées en 2013 sur l'ensemble du bassin versant.

Par ailleurs, ont été dénombrées 24 pollutions aux eaux usées (dont 8 avérées en provenance de la station d'épuration d'Ollainville).



PLUS PRÈS de la FAUNE ET LA FLORE

Affirmer la "trame verte et bleue" de la vallée, en prenant en compte les enjeux sociaux, paysagers et environnementaux, tel est l'objectif du "Plan de gestion des espaces naturels" du Syndicat pour préserver les cœurs de biodiversité et développer les continuités écologiques à l'échelle des vallées et des territoires qui l'entourent.



41,5
km
de pistes
de promenade
en grave



282 ha
de bois, prairies et surfaces cultivées



16
bassins secs
et bassins
en eau



91
kilomètres de cours d'eau





CONFORTER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Aménager le cadre de vie, préserver les écosystèmes, concilier l'accueil du public et les équilibres écologiques pour une meilleure prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité... le Syndicat assure des missions d'importance pour préserver la vallée de l'Orge.

Biodiversité et continuités écologiques

Les inventaires, une aide à la décision

Le phragmite des joncs, une espèce à sauvegarder

Dans le cadre du plan de gestion mis en place sur le bassin de Trévoix, le Syndicat cherche à évaluer la qualité des milieux naturels de ce périmètre naturel protégé et l'état de la population de phragmites des joncs, une espèce patrimoniale qui témoigne de la qualité des zones humides. Classé en danger d'extinction, l'espèce est un oiseau nicheur assez rare en Ile-de-France. Sa tendance au déclin sur la région francilienne, comme celle d'autres espèces des roselières, traduit un mauvais état des zones humides et pose la question de la conservation de ces milieux.



Acrocephalus schoenobaenus

Derrière ce nom latin, se cachent 4 couples de phragmites de joncs qui ont été recensés dans notre Vallée

Des résultats prometteurs sur le site de Trévoix

La population locale de phragmites des joncs est essentiellement concentrée dans la zone ouverte de l'espace naturel du site de Trévoix, régulièrement entretenue. On note la présence de 4 couples de phragmites de joncs sur une zone restreinte de 2 hectares. Cette densité est relativement forte pour le contexte francilien. La conservation en l'état de la zone principale de reproduction de l'espèce est donc une nécessité.

La diversité végétale est tout aussi importante car elle fournit des zones de nourriture et de nidification à l'espèce. Il convient donc de favoriser les formations végétales variées composées de carex, cirses, roseaux communs, légumineuses, consoude officinale, etc. La quiétude du site est également un paramètre déterminant pour assurer la reproduction du phragmite des joncs et des autres espèces patrimoniales du site de Trévoix.

Les bassins de rétention, de véritables écosystèmes

En collaboration avec la Fédération de pêche et les associations de pêcheurs, le Syndicat



Mare "Joie de créer" : abattage d'une zone pour création d'une plage en pente douce



Le Syndicat de l'Orge agit en tenant compte des enjeux sociaux, paysagers et environnementaux.

LA CONCERTATION S'INVITE AU SYNDICAT DE L'ORGE

Dans le cadre de la politique de restauration des corridors écologiques^[3] dite de "trames vertes et bleues", une "conférence citoyenne" a été organisée sur les communes du Plessis-Pâté et de Longpont-sur-Orge. Inscrite dans le cadre d'une recherche sur les continuités écologiques dans les milieux aquatiques et terrestres, elle a été conduite par le Laboratoire Eau-Environnement et Systèmes Urbains de l'Université Paris-Est.

Il s'agit d'un dispositif de démocratie participative dans lequel un groupe de 10 personnes environ, sélectionnées aléatoirement, formulent des recommandations sur un sujet de politique publique à l'issue d'un processus d'information et de délibération. L'objectif était de répondre à la question suivante : **Quelle trame verte et bleue voulons-nous ?**

La vallée de l'Orge est emblématique d'une nature péri-urbaine, où les marges d'action sont réduites du fait de la pression de l'urbanisation. La mise en œuvre de la politique des trames vertes et bleues pose donc un certain nombre de questions quant aux objectifs poursuivis, aux moyens à mettre en œuvre et aux résultats attendus.

Les citoyens se sont prononcés favorablement sur le plan de gestion du Syndicat visant la confortation de la trame verte, le définissant comme une action qui "préserve la qualité de vie sur le territoire ainsi que l'existence de villages". Soulignant l'importance de la communication et de l'éducation sur ces thèmes, ils perçoivent l'utilisation des pesticides comme contradictoire avec la protection de la biodiversité.

Ce travail de concertation était une première pour le Syndicat de l'Orge. L'avis éclairé des citoyens doit être intégré à la perception du territoire. Si les politiques publiques répondent à l'intérêt général, elles doivent également être acceptées par les citoyens et adaptées au territoire.

Jamais marre des mares

6 nouvelles mares créées ces 10 dernières années



Un plan de gestion pour l'avenir de la vallée de l'Orge

Pour parvenir à un meilleur état écologique de la vallée, le plan de gestion de la vallée de l'Orge favorise une gestion cohérente et optimisée de l'ensemble des parcelles à l'échelle de la vallée et des territoires qui l'entourent. Des méthodes de gestion sont déclinées pour chaque espace et des prescriptions à court, moyen et long terme sont fixées afin de préserver le caractère multifonctionnel de la vallée.

Il s'agit en effet de concilier différents enjeux :

- les continuités écologiques^[1] (trame verte et bleue),
- le paysage (diversité et qualité),
- les usages (activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs, mode de déplacement doux),
- la biodiversité^[2],
- l'agriculture dans la vallée.

Une gestion cohérente et optimisée permet ainsi de concilier la Nature et la Ville.

souhaite dresser un inventaire piscicole de l'ensemble des bassins de son territoire afin d'étudier la structure des peuplements (alevins/adultes, herbivores/carnivores) et ainsi orienter et raisonner sa politique de gestion piscicole.

Les mares, réserves de biodiversité

Au sein de la vallée de l'Orge, les milieux aquatiques annexes sont peu nombreux : 20 mares dont 6 ont été créées par le Syndicat dans les 10 dernières années. Ils représentent moins de 1 ha au total. La richesse biologique et fonctionnelle associée à ces micro-milieux conduit le Syndicat à mieux appréhender les modalités de gestion à mettre en œuvre.

Définies ici comme des milieux alimentés essentiellement par la nappe alluviale, les mares se situent toutes dans le périmètre de la crue centennale et peuvent être occasionnellement alimentées par les débordements de la rivière.

La mare "Joie de créer", un exemple de valorisation écologique

Située au sein de la réserve biologique du parc de Morsang-sur-Orge, la mare "Joie de créer" est un cœur de biodiversité qui participe à la continuité écologique^[1] verte et bleue. D'une surface de 500m² pour une hauteur d'eau d'environ 1m, cette mare est alimentée par la nappe et par les eaux de ruissellement. La réhabilitation de cette petite zone humide permettra d'améliorer la biodiversité, de favoriser la continuité écologique et de sensibiliser le public à l'écosystème aquatique d'une mare.

[1] Une continuité écologique est un réseau d'échanges constitué de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

[2] Un réservoir de biodiversité est une zone dans laquelle la biodiversité est la plus riche, où les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

[3] Un corridor écologique est un élément physique du paysage (haies, bosquets, mares...) qui lie de manière continue ou discontinue différents habitats vitaux pour une espèce.



2013, l'année du libre écoulement

Sur la rivière Orge, le Syndicat comptabilise aujourd'hui 23 ouvrages abaissés ou effacés sur un total de 29. Depuis avril 2013, l'Orge peut couler sans discontinuité depuis le bassin du Carouge à Brétigny jusqu'à la Seine.

La rivière présente un paysage nouveau qui alterne zones calmes et zones avec courants (avec des profondeurs d'eau inversement proportionnelles à la vitesse du courant). Une multiplicité d'habitats est également née de l'abaissement des ouvrages car le courant génère une faune adaptée, déplace le sédiment fin et modifie le fond de rivière qui devient plus hospitalier. Même constat pour l'oxygène largement favorisé par la dynamique de la nouvelle rivière.

23

ouvrages hydrauliques abaissés



La faune s'est diversifiée : microfaune, macro-invertébrés et même poissons. L'abaissement des ouvrages permet en effet aux poissons de se déplacer et d'agrandir leur territoire pour se nourrir, se protéger et se reproduire, accomplissant ainsi leur cycle naturel complet. Les derniers inventaires réalisés sur l'Orge montrent l'apparition de nouvelles espèces : barbeau fluviatile, vandoises, chabots, anguilles et brochets. La présence de jeunes individus d'anguilles et de brochets témoigne de leur reproduction.

84

passerelles envoient promener les piétons dans la vallée !



La vie fait son retour au bassin du Breuil

Conçu il y a 30 ans, le bassin du Breuil avait pour objectif de piéger les sédiments de la rivière, à l'utilité démontrée. Le Syndicat de l'Orge a choisi de transformer cet espace naturel en créant plusieurs bras de rivière à l'emplacement du bassin comme il y a plusieurs siècles. Les bords du bassin se transforment ainsi en zones humides ou roselières mais sont toujours inondables.

En "laissant faire la nature" et en rétablissant une pente naturelle, la rivière peut désormais circuler et créer naturellement son propre cheminement au travers du bassin, le clapet du Breuil situé sur l'Orge, dernier obstacle à la reconnexion de la rivière avec la Seine, ayant été abaissé.

Entièrement colonisé par les végétaux en quelques mois, le site du Breuil affiche un paysage différent pour un écosystème nouveau : végétaux différents en fonction de l'humidité du sol, zone humide permettant une diversité de milieux et une richesse faunistique... La forte présence de papillons, insectes et oiseaux révèle en effet la biodiversité de demain. Quant aux poissons, ils colonisent déjà la "Nouvelle Orge" pour le plus grand bonheur des pêcheurs ! Grâce à un des chantiers les moins impactant pour la faune et la flore en place, la vie a fait son grand retour.



Les aménagements réalisés par le Syndicat

Protéger les zones humides, préserver les écosystèmes, redonner vie à l'Orge et sa vallée... la rivière demande bien des attentions.

À Athis-Mons, une nouvelle passerelle pour le Coteau des Vignes

Le remplacement de cette passerelle est le fruit d'un travail en collaboration avec la commune d'Athis-Mons, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne, le Conseil général, le Conseil régional ainsi que le Conseil en architecture, urbanisme et environnement de l'Essonne.

Reliant la Promenade de l'Orge jusqu'au lycée Marcel Pagnol et au gymnase Georges Carpentier, cet ouvrage fait partie des 84 passerelles piétonnes du Syndicat qui franchissent l'Orge.

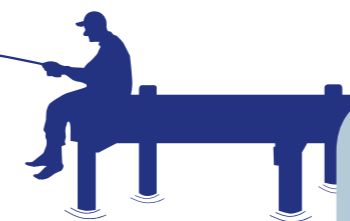
Installée il y a plus de 30 ans, la passerelle présentait des signes de vieillissement et d'usure, rendant son remplacement urgent. La réalisation a été complexe en raison de la présence des divers réseaux (eau potable, eaux usées, gaz) accrochés sous la passerelle existante et qu'il a fallu dévier.

Mesurant 23 mètres pour 2 mètres de large, cette passerelle est une des plus longues installée par le Syndicat de l'Orge. Elle est prolongée par un ponton sur pilotis d'une vingtaine de mètres qui permet aux promeneurs de franchir la petite zone humide. Ce remplacement constitue le premier des aménagements envisagés pour le site du Coteau des Vignes par les Portes de l'Essonne, la ville d'Athis-Mons et le Conseil général de l'Essonne. Financés à 80 % par le Conseil général et le Conseil régional, les travaux se sont élevés à 154 000 € HT.

CONCILIER ACCUEIL DU PUBLIC ET ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE

Depuis une quinzaine d'années, le Syndicat de l'Orge a orienté ses techniques et travaux d'entretien pour une meilleure prise en compte des milieux naturels.

12



Le Syndicat de l'Orge entretient et valorise ses espaces naturels de manière raisonnée et durable, en acceptant la végétation spontanée.

emplacements de pêche dont 4 pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite

Protéger les milieux ouverts

Assurer une gestion différenciée des prairies

Représentant 34,4 ha des zones humides au sein de la vallée de l'Orge, les prairies humides occupent une place majeure en matière de gestion de milieux naturels humides. Ce sont des espaces colonisés par des plantes herbacées dont le nombre est souvent très important. Elles évoluent naturellement vers le boisement, compte tenu du développement spontané des espèces arborées, des arbustes ou des ronciers. Cette richesse des prairies attire ensuite la faune des maillons supérieurs de la chaîne alimentaire jusqu'aux rapaces et aux chauves-souris.

En revanche, une prairie tondue régulièrement devient très pauvre (suppression de la floraison et de la fructification). Le Syndicat ne systématise donc pas la tonte (gestion différenciée) et prévoit 3 ou 4 coupes par an

sur les zones accessibles au public. Pour de nombreuses parcelles, son intervention se limite à un passage annuel en automne, uniquement pour limiter la colonisation par les ligneux.

Améliorer la qualité des boisements et lisières

Ces bois sont gérés de manière durable dans le respect des objectifs suivants :

- accompagner le développement naturel de la forêt en tenant compte des caractéristiques locales des sols, du paysage et du type de végétation en place ;
- préserver des zones boisées pour garantir la multifonctionnalité associée à la forêt (humidité atmosphérique, ombrage, promenade, détente, récoltes de champignons, fruits, branchages, bois de feu..., observation, connaissance de la nature) ainsi que la diminution des risques climatiques et l'amélioration de la qualité de l'air ;



Taille des bords de piste

- favoriser la diversité biologique des boisements et des sous-bois à long terme à travers le peuplement des éléments intra-forestiers (mares forestières, sources, arbres morts ou à cavités) mais aussi la variété des essences secondaires susceptible de constituer un habitat ou une ressource pour les animaux, les insectes, les oiseaux cavernicoles ou xylophages ;
- ménager une mosaïque de milieux ouverts et boisés en fond de vallée ainsi que des milieux de transition (landes humides, clairières) ;
- permettre l'accès au public et favoriser la promenade, la détente en protégeant le public de la proximité d'arbres dangereux et en limitant l'accès à des zones intra-forestières sensibles.

Les opérations d'entretien sont priorisées en fonction de l'urgence d'intervention. Elles vont de la simple coupe d'éclaircie sur des boisements jeunes à des travaux plus lourds de requalification de forêts vieillissantes et déstructurées.

Les filières de recyclage explorées sont les suivantes : broyage en plaquettes pour la fabrication de bois aggloméré (bois blanc de type saule ou peuplier) ou découpe en bois de chauffage pour le bois plus dur (frêne, aulne, érable, platane).

Dans tous les chantiers, une précaution particulière est accordée au bois mort laissé sur pied et au sol dans la mesure où il ne menace pas la sécurité du public. Le bois mort en décomposition est utile pour le refuge, le nourrissage et la reproduction de tout un cortège d'invertébrés et d'oiseaux. Il permet d'assurer la continuité de la chaîne alimentaire et du cycle forestier.



L'accueil du public

Dans les années 60, la rivière était menacée d'enfouissement. En réduisant les nuisances, ce projet présentait l'avantage de dissimuler aux riverains l'impact de leurs rejets. Cette politique a été abandonnée au profit d'objectifs opposés favorisant la **conscientisation et la réappropriation de la rivière et des chemins d'eau par les riverains.**

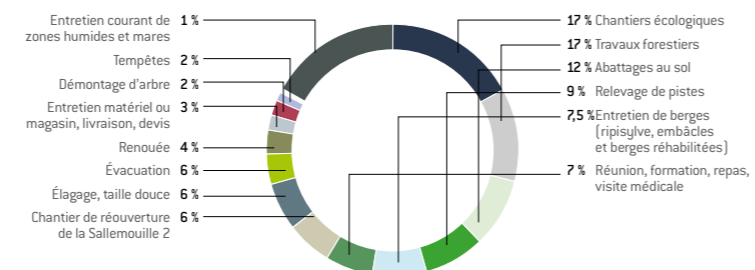
Les deux usages principaux existants sur les cours d'eau sont la pêche et la promenade. Cette dernière s'effectue sur les espaces ouverts au public et aménagés par le Syndicat et les communes.

Les berges détenues par les communes sont relativement morcelées. Néanmoins, sur la Sallemouille à Marcoussis, ou sur les tronçons découverts du Blutin à Brétigny, **les berges communales sont bordées de chemins étroits qui sont utilisés quotidiennement par les habitants du centre ville.**

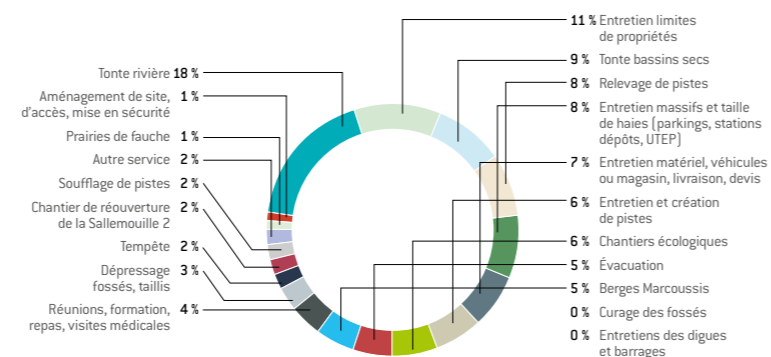
Si les propriétés syndicales sont parfois réduites à un étroit corridor le long du cours d'eau, l'emprise des terrains peut également s'écarter à plus de 100 mètres de la rive et constitue alors un "espace de respiration".

Dans ces espaces, le Syndicat encourage, dans l'esprit des Espaces Naturels Sensibles, la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des

ÉQUIPE MILIEUX NATURELS



ÉQUIPE PRAIRIES ET PROMENADES



Les promenades

Intégrée au programme de circulations douces du Conseil Général de l'Essonne, la promenade de l'Orge serpente dans le fond de vallée sur plus de 50 km. Elle est quasi continue d'Athis-Mons à Arpajon. C'est la voie principale d'attractivité des riverains et des promeneurs, qui profitent des cheminements pour se rapprocher des espaces naturels et de la rivière.

Quelques discontinuités importantes restent à conquérir :

- la traversée de l'Hôpital de Perray Vaucluse ;
- la rive gauche de l'Orge sur le secteur Kennedy à Savigny-sur-Orge et/ou la rive droite sur le même tronçon de rivière mais côté Morsang-sur-Orge ;
- une partie des traversées d'Athis-Mons, Juvisy, Viry et Arpajon.

Cette continuité de la promenade est un axe prioritaire du Syndicat.



Entretien des pistes

L'entretien des pistes

Le Syndicat possède et entretient un linéaire de 44,5 km de pistes en grave. Il revêt plusieurs aspects : le relevage (taille des arbres longeant ou surplombant la piste), la réfection des pistes (apport de graves et de cailloux sur les pistes) et le soufflage des pistes (enlèvement des feuilles mortes). 3 km de pistes ont été réhabilités en 2013.

La tonte des bords de pistes

Le bord des pistes est tondu 4 à 5 fois par an sur 1,5 mètre de part et d'autre de la promenade. 34,3 km sont ainsi tondu 3 à 4 fois par an pour favoriser le passage des promeneurs. Ce travail s'accompagne du détournement du mobilier présent en bord de piste pour le repos des piétons.

Entrées de sites et haies

Il existe plus de 40 accès à la promenade de l'Orge. Certains sont dotés de places de parking mais leur nombre est volontairement limité pour éviter d'empiéter sur les espaces végétalisés et inciter à l'usage des transports non polluants. Chaque année, à plusieurs reprises, ces points d'accès à la promenade de l'Orge sont entretenus. Les haies sont taillées de manière à améliorer la visibilité et les arbres élagués lorsque des branches menacent les véhicules en stationnement.



Propreté

Outre les missions relatives à l'entretien du lit mineur, les 4 patrouilleurs du Syndicat ont en charge :

- le ramassage, le transport et le stockage hebdomadaire de 100 poubelles de la vallée,
- le ramassage des papiers au sol et des décharges sauvages,
- le nettoyage et l'entretien des 4 blocs sanitaires de la vallée,
- l'élimination des tags et l'enlèvement des cadavres d'animaux.

Tout en travaillant, les patrouilleurs entretiennent le lien avec les riverains. Ces contacts permettent une meilleure prise en compte des préoccupations des usagers et une plus grande réactivité.

Nettoyage des tags

En 2013, un nouveau matériel permettant d'effacer les tags à l'aide de billes de gomme projetées à haute pression a été testé. Offrant de très bons résultats sur toutes les surfaces, cette machine évite de repeindre les armoires salies (bois, murs meulières, panneaux...).



Mobilier

Certaines zones à l'usage des promeneurs sont équipées de mobilier. On dénombre ainsi 323 bancs, 65 tables, 84 passerelles, 72 panneaux signalétiques, 76 barrières, 90 poubelles, 12 emplacements de pêche dont 4 pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite et 5 sanitaires.

Réfection de la passerelle à Morsang-sur-Orge

Longue de 14 mètres et large de 2,80 mètres, cette passerelle ancienne se situe à l'intérieur du site classé du Parc de Morsang et de son château. Les ferronneries et les garde-corps d'origine ont été préservés ainsi que la forme Art déco du plancher. Les couleurs préconisées par l'Inspecteur des sites classés ont été respectées. La structure a été entièrement refaite à l'aide de 5 poutres métalliques rehaussées d'un plancher neuf en chêne. À cette occasion, la passerelle a été renforcée pour pouvoir recevoir des véhicules de 3,5 tonnes.

Réfection de la passerelle



À LA SOURCE de notre RIVIÈRE

L'urbanisation grandissante de la vallée de l'Orge aval a augmenté le risque d'inondation et la vulnérabilité des habitants et des activités. Pour réduire ces risques, le Syndicat s'engage à développer sa connaissance du fonctionnement hydraulique de la rivière, à contenir les effets de l'urbanisation sur le régime hydrologique, par une meilleure gestion des eaux de pluie à la source et une sensibilisation des acteurs et de la population au risque inondation notamment à travers "Vigi'Orge", un système d'alerte aux riverains.

207 km²  de zonage d'assainissement des eaux pluviales

433 foyers 

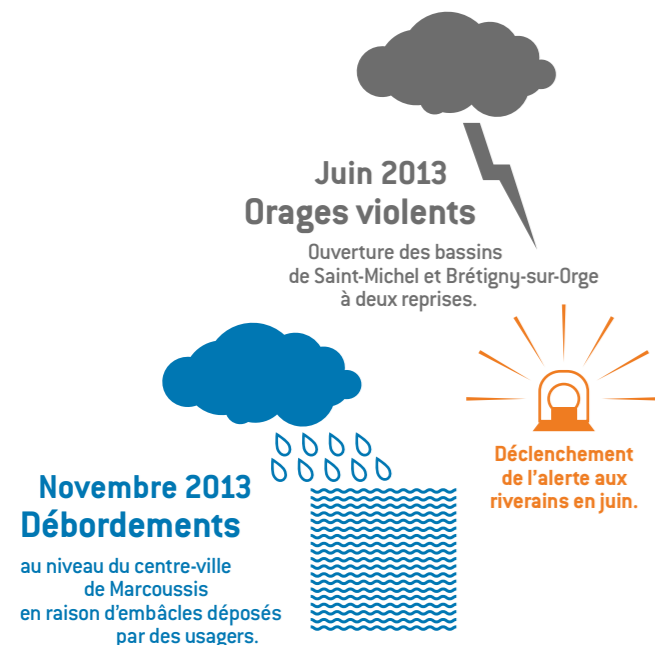
 870 permis de construire examinés

contactés grâce au plan Vigi'Orge

 6 barrages classés

AGIR POUR RÉDUIRE L'ALÉA

Protéger les personnes et les biens nécessite une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique, oblige à contenir les effets de l'urbanisation, à aménager des zones d'expansion des crues et des ouvrages infiltrants et enfin à déconnecter ou réguler les eaux pluviales.



Limiter le risque et optimiser le fonctionnement des réseaux

Une zone d'expansion des crues sur la plaine du Carouge

Afin de protéger des inondations les secteurs urbanisés situés en aval, le Syndicat de l'Orge envisage la création d'une zone de ralentissement dynamique des crues sur les communes de Brétigny-sur-Orge, Leuville-sur-Orge et Longpont-sur-Orge. Cette proposition d'aménagement consiste à accroître les volumes de rétention actuellement offerts par les bassins de Leuville et du Carouge. Elle fait suite aux scénarios élaborés dans le cadre d'une étude de faisabilité.

Vers un zonage d'assainissement pour les eaux pluviales

Dans le cadre du contrat de bassin "Agir pour l'Orge !", le Syndicat a inscrit dans son programme d'actions la réalisation d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Étendu sur 207 km², le territoire du Syndicat est régulièrement confronté à des débordements des réseaux d'eaux pluviales ainsi qu'à des pollutions chroniques du milieu récepteur.

Le Syndicat a défini des règles de gestion à la source du ruissellement, le "zéro rejet", qui s'appliquent aux zones à urbaniser. Elles ont été adoptées par la plupart des collectivités adhérentes. Toutefois, dans le cadre du conseil aux aménageurs, le Syndicat ne disposait pas d'une hiérarchisation des enjeux entre les sous-bassins versants. Il a donc réalisé un état des lieux et un diagnostic sur l'ensemble du territoire.

Des mesures de débits et de qualité ont été effectuées afin de :

- qualifier le fonctionnement hydraulique du bassin versant et des unités hydrographiques cohérentes qui le composent,
- localiser et quantifier les principaux apports de pollution par le ruissellement urbain,
- qualifier les contraintes locales (risques géologiques, hydrogéologiques).

Garantir une urbanisation "durable"

Permis de construire et conseil aux aménageurs

Le Syndicat de l'Orge donne un avis sur les permis de construire afin de :

- d'appliquer la Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (part communale et/ou syndicale), dite PFAC,
- de s'assurer du respect des prescriptions du Règlement d'assainissement et notamment de la règle du "zéro rejet" en matière de gestion des eaux pluviales,
- de promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- d'alerter en cas de projet situé en risque inondation,
- d'informer sur le risque inondation et des droits et devoirs des riverains d'un cours d'eau.

En 2013, le Syndicat a délibéré pour une modification de son article 16.2 du règlement d'assainissement relatif aux eaux de parking remplaçant le recours aux séparateurs d'hydrocarbures par des techniques de dépollution à ciel ouvert dès 4 places de parkings extérieurs.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Maîtriser l'urbanisation en zone inondable à travers le Plan de protection contre les risques d'inondations (PPRI), développer une culture du risque par l'information et la préparation des acteurs et de la population, tels sont les objectifs du Syndicat de l'Orge.

Informier pour développer une culture du risque

Vigi'Orge, un dispositif d'alerte automatique

En 2009, le Syndicat a mis en place Vigi'Orge, un système permettant d'informer la population lors d'épisodes de crues. La commune d'Épinay-sur-Orge a été la première à en bénéficier. Le 18 juin 2013, il a été utilisé pour la première fois dans le cadre d'une crue. 433 foyers ont ainsi été contactés. Sept communes sont aujourd'hui concernées par Vigi'Orge : Épinay, Longpont, Villemoisson, Savigny, Morsang, Brétigny et Linas, soit environ 600 foyers. Le même travail a été initié pour les communes de Villiers et Juvisy. Elles devraient ainsi adhérer au dispositif en 2014.



Digues et barrages, un classement nécessaire

Le Syndicat est propriétaire de digues et de barrages impactant la sécurité des biens et des personnes. En temps de crue modérée, ces ouvrages sont destinés à protéger les populations et les biens. Alors qu'en cas d'évènement majeur, ces digues et barrages sont susceptibles de se rompre et d'engendrer un sur-risque.

Les maîtres d'ouvrage sont donc tenus par la loi de classer leurs ouvrages et de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis de ces installations.

En fonction de la hauteur de la digue et du barrage, et de la population impactée en aval, l'ouvrage est classé sur une échelle d'importance allant de A (ouvrage majeur) à D (ouvrage de moindre importance).

En 2013, la première étape de classement vient d'être franchie. Ainsi, 7 digues et 6 barrages ont été classés par arrêté préfectoral.

La digue de la Morte Rivière à Viry-Châtillon est l'ouvrage le plus important. Il surplombe quelques milliers d'habitations pavillonnaires du bas de Viry-Châtillon. Cet ouvrage, classé comme B, fera donc l'objet d'une attention particulière.

DES RIVERAINS SENSIBILISÉS AU RISQUE DE CRUE

Les premiers repères de crue centennale ont été installés dans la vallée, notamment à Épinay-sur-Orge et Villemoisson-sur-Orge. Outre leur vocation d'information, ces repères visuels visent à développer la culture du risque chez les riverains de l'Orge.

Repère de crue sur façade



AU CENTRE de nos ENGAGEMENTS

La lutte contre le réchauffement climatique, la maîtrise globale des déchets, la réduction des impacts de nos chantiers et ouvrages d'assainissement constituent des enjeux environnementaux majeurs pour le Syndicat. À ce titre, et en s'appuyant sur sa certification ISO 14001, il s'applique à toujours mieux prévenir et maîtriser ces aspects et à sensibiliser ses collaborateurs sur ces thèmes.

14 ans 
de certification environnementale

 **41** % du parc automobile propre

Politique d'achats 
éco-responsable

100
0% d'utilisation de papier recyclé



14 ANNÉES DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Depuis 14 ans, le Syndicat mène une politique de certification active en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité. Après avoir été certifié en 2000 selon le référentiel ISO 14001 lié à la protection de l'environnement, le Syndicat a étendu sa démarche en 2003 aux questions de santé et de sécurité au travail [certification OHSAS 18001].

Les systèmes de management environnement et sécurité

Il s'agit d'un outil organisationnel permettant d'améliorer les performances environnementales et sécurité d'un organisme.

Il repose sur le schéma suivant :

La Responsabilité Sociétale des Organisations, un engagement naturel pour le Syndicat

Le Syndicat de l'Orge s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale déclinée de façon opérationnelle sur son périmètre d'intervention "Gestion des cours d'eau, de l'assainissement et préservation de la vallée". Il souhaite ainsi **contribuer au développement durable de son territoire** pour répondre avec cohérence aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques au niveau local.

Cette stratégie s'appuie sur les démarches et actions déjà engagées par le Syndicat pour intégrer les préoccupations environnementales (certifications ISO 14001 et OHSAS 18001). En définissant sa politique de développement durable, le Syndicat de l'Orge souhaite rendre **lisibles ses engagements** auprès de l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes et affirmer clairement ses objectifs de travail.

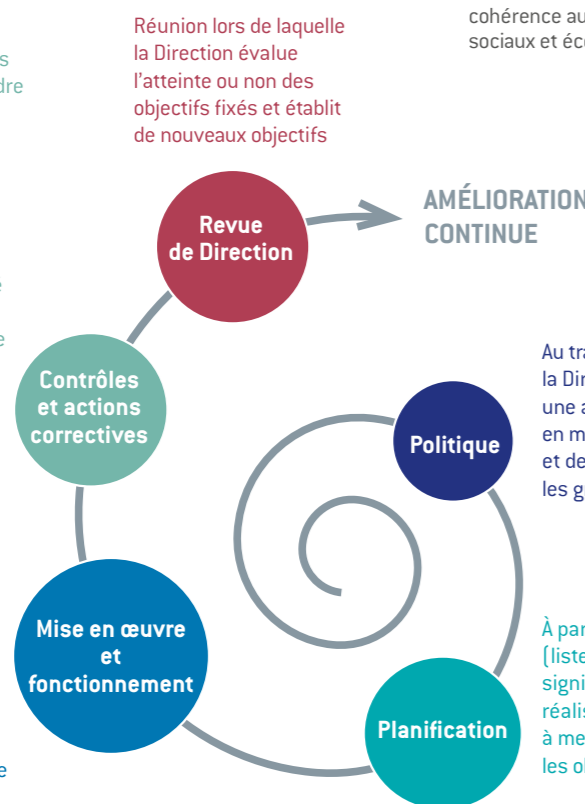
Les ambitions en matière de développement durable sont déclinées au sein de **plans d'actions dédiés**. La démarche s'appuie sur une politique de certification active en matière de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité et d'un management qui place l'amélioration continue, les programmes d'actions, les audits, les évaluations et l'implication de tous au cœur du système. **Chaque collaborateur du Syndicat porte ces engagements**. La Direction et les élus syndicaux sont les garants de leur mise en œuvre et s'emploieront à intégrer l'ensemble de leurs partenaires dans sa démarche.

La vérification des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs s'effectue au travers :

- > **d'audit interne** : réalisé par des agents formés du Syndicat
- > **d'audit externe** : réalisé annuellement par une personne de l'organisme délivrant la certification

La réalisation du programme d'actions nécessite notamment :

- > **la rédaction** de procédures écrites
- > **la formation et la sensibilisation** des agents
- > **la prévention** des situations d'urgence



Réunion lors de laquelle la Direction évalue l'atteinte ou non des objectifs fixés et établit de nouveaux objectifs

AMÉLIORATION CONTINUE

Au travers d'une politique, la Direction s'engage à obtenir une amélioration continue en matière d'environnement et de sécurité et indique les grands objectifs à atteindre

À partir d'une étude préalable (listes des impacts environnementaux significatifs et des dangers), il est réalisé un programme d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans la politique.



DES ACTIONS CONCRÈTES GUIDÉES PAR LA POLITIQUE ENVIRONNEMENT

Le Syndicat s'applique à réduire ses impacts environnementaux notamment en menant différentes actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs mais aussi de ses partenaires

Agir pour réduire les nuisances olfactives

Depuis quelques années, les signalements externes reçus au Syndicat ont orienté les réflexions vers une **réduction des nuisances olfactives** liées à la gestion de l'assainissement. En effet, les eaux résiduaires, chargées en matières organiques particulaires et dissoutes, en composés azotés, soufrés et phosphorés, peuvent générer des odeurs désagréables. Dès 2010, le Syndicat a ainsi mis en place un système de neutralisation des odeurs au niveau de Savigny-sur-Orge dont l'efficacité se propage en aval à Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons.

Les collecteurs syndicaux se dotent de deux extracteurs d'air

Afin de lutter contre l'H₂S, le Syndicat a souhaité installer des extracteurs d'air mécaniques sur deux secteurs où des plaintes récurrentes sont formulées (les 3 Martyrs à Morsang-sur-Orge et le secteur aval du maillage de l'Yvette). Ils sont placés en dérivation du collecteur d'eaux usées. L'extraction de l'air vicié est effectuée par une cheminée de 8 mètres de haut via un "aspirateur" brassant 5 000 m³ d'air par heure. Ce système innovant sera évalué par des analyses et par une enquête auprès des riverains.

Coût des travaux : 130 000 € HT

Gestion des déchets et auto-surveillance des rejets

Déchets de chantier, une gestion encadrée

Sur les chantiers qu'il entreprend, le Syndicat encadre la gestion des déchets. Les entreprises travaillant pour le compte du Syndicat doivent fournir en fin d'opération un bilan des déchets générés [tonnage, type et devenir des déchets].

En matière d'assainissement, le bilan des différents chantiers est le suivant :

- **Travaux de réhabilitation de l'antenne de Lormoy** : 206,15 tonnes de type 1 dont 2,7 de déchets amiantés type 4 et 5 y compris EPI traités en centre spécialisé.
- **Création d'un poste de relèvement en aval de l'antenne de Bruyères-le-Châtel** : 726,51 tonnes de type 1 et 26,6 tonnes de déchets verts.
- **Mise en place d'un réseau d'assainissement collectif à Mulleron sur la commune de Janvry** : 7981,20 tonnes de déchets.
- **Mise en place d'un filtre planté de roseaux au hameau de Mulleron sur la commune de Janvry** : environ 550 kg de déchets type 2 (palettes) et type 6 (déchets divers). 2,7 tonnes de déchets amiantés ont été orientés vers un centre de traitement adapté.



Les stations d'épuration évaluées

Récemment récupérée en gestion directe par les services du Syndicat pour les anciennes ou nouvelles stations créées, l'évaluation des impacts des stations d'épuration du territoire de la Charmoise est une étape importante de la validation de fonctionnement de ces ouvrages.

STEP Fontenay-lès-Briis

Mise en service en 1979, la station de traitement de Fontenay est de type biologique (Boue Activée par Aérotation Prolongée). Sa capacité nominale est de 5000 EH pour un débit journalier de 1 000 m³/j avec une charge de 300 kg de DB05 par jour.

En 2013, le volume entrant s'élevait à 196 269 m³ d'eau usées, soit un débit de 545 m³/j. Le maximum atteint est de 785 m³/j. La production de boue a été de 29,3 T de MS (≈117 T de produit brut) dont la totalité a été épandue sur des terres agricoles.

RENDEMENT ÉPURATOIRE ÉTABLI SUR L'ANNÉE 2013

Concentration en sortie	Rendement
DB05 2,8 mg/l	99%
DCO 28,7 mg/l	98%
MES 5,4 mg/l	99%
NTK 3,1 mg/l	97%
NGL 4,8 mg/l	95%
P Total 2,5 mg/l	81%

STEP Courson Monteloup

De type disque biologique, elle affiche un débit nominal de 68 m³/j soit une capacité de 520 EH.

En 2013, 13 467 m³ d'eaux usées ont été épurées soit environ 37 m³/j. 53 tonnes de boue ont été évacuées des décanteurs vers une usine de méthanisation.

RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS

STEP Mulleron

En service depuis fin octobre 2013, la station est une unité de traitement eaux usées par filtres plantés de roseaux d'une capacité de 250 EH. À fin 2013, 267,5 m³ d'eaux usées ont été filtrés soit environ 4 m³/j. Une fois que la totalité des riverains seront branchés, le débit journalier prévu est de 37,5 m³/j. Deux piézomètres ont été installés afin d'évaluer les rendements réels en 2014.

Déchets verts, un bilan positif

Dans le cadre de sa politique de réduction des impacts environnementaux induits par ses activités, le Syndicat encadre notamment la gestion des déchets des chantiers internes,



Ramassage tonte

des chantiers sous-traités et des usagers de la vallée. Chaque type de déchets fait l'objet d'un suivi quantitatif et d'un suivi de sa filière d'élimination (bordereau de déchets).

Bilan des tontes ramassage

En 2013, 105,34 tonnes de gazon ont été ramassées, soit 15 tonnes de plus qu'en 2012.

Si le gazon a légèrement augmenté avec la prairie du Perray, la quantité de branches et de gros bois a explosé notamment en raison de l'activité de l'équipe milieux naturels. Avec l'évacuation des grumes de la peupleraie de la Francilienne (37,5 T), le poids de gros bois est passé de 144 tonnes en 2012 à 250 tonnes en 2013, soit + 70 %. Les déchets de branches ont diminué car le broyage a été privilégié. Non comptabilisés, les broyats sont très importants en quantité. L'augmentation des déchets évacués est donc à cumuler avec ces nombreuses branches et troncs de petit et moyen diamètre broyés sur place.

Le Syndicat possède une déchetterie interne où sont triés piles, batteries, déchets souillés par hydrocarbures, déchets de peinture, etc.

Cette action sur les boisements a un effet notable sur la réouverture de la vallée à la lumière, sans mettre en péril les boisements qui demeurent préservés.

Le ramassage des déchets au sol sur la vallée

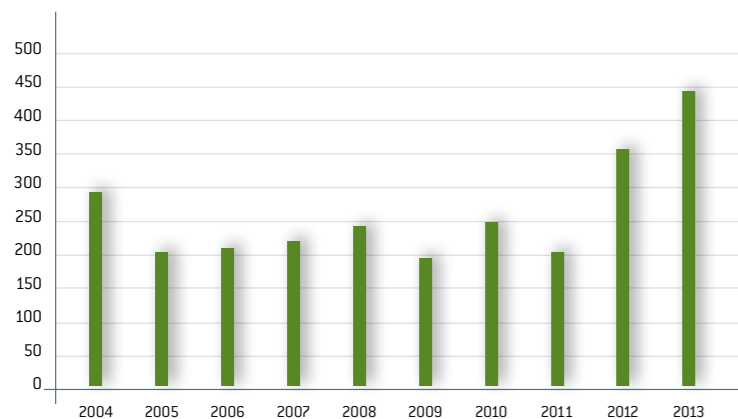
Grâce aux poubelles avec couvercle, les problèmes de dispersion des déchets (notamment par les oiseaux) ont diminué en 2013. Une recrudescence des dépôts sauvages est toutefois observée. En 2013, l'évacuation des déchets de type encombrants entreposés au dépôt de Brétigny-sur-Orge a été effectuée en mai et septembre : **48,76 tonnes** d'encombrants ont été traitées et triées.

Nos amis les oiseaux ne sont pas là pour ramasser les déchets



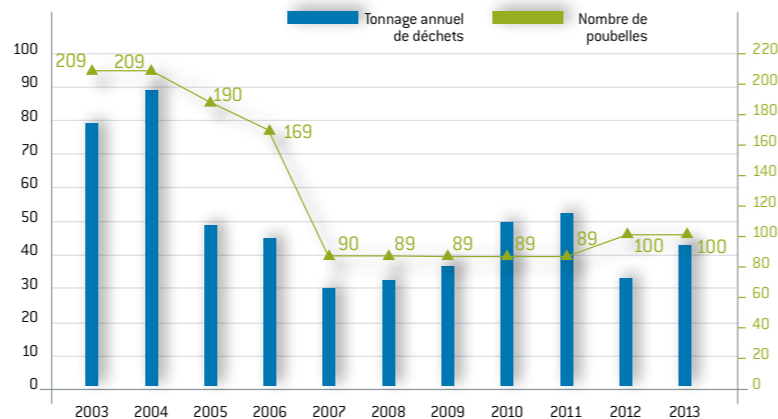
de déchets éparpillés grâce aux poubelles avec couvercle

TONNAGE TOTAL DE DÉCHETS VERTS 2004-2013



La quantité de déchets verts évacuée a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes, notamment en raison du travail des équipes sur les boisements de la vallée.

ÉVOLUTION DU TONNAGE TOTAL DE DÉCHETS MÉNAGERS 2003-2013



Sur le plan des déchets ménagers, 21 bennes ont été utilisées en 2013 (contre 26 les deux années précédentes) pour un total de 44,08 tonnes, soit +20 %. Les bennes sont donc davantage pleines.

Lutter contre le changement climatique

Il s'agit de maîtriser les consommations énergétiques, de valoriser les énergies renouvelables ainsi que la mobilité durable.

Le suivi des consommations énergétiques

Dans son programme d'actions 2010-2012, le Syndicat a réalisé le diagnostic énergétique de l'ensemble de ses bâtiments. En 2011-2012, des actions ont déjà été menées, telle l'isolation par l'extérieur du bâtiment A. Des actions d'amélioration se poursuivent. Cette réflexion est aussi intégrée au projet d'extension des locaux en 2015.

Transports et éco-mobilité, des actions concrètes

Parc auto éco-responsable

Depuis de nombreuses années, un effort important a été entrepris pour renouveler les véhicules dont la norme anti-pollution est la plus ancienne. À fin 2013, il ne reste plus aucun véhicule dont la norme est inférieure à Euro 3. Cinq véhicules ont été achetés. L'acquisition de véhicules d'occasion aux normes anti-pollution récentes a notamment permis de diminuer le coût du parc automobile. En 2013, un véhicule à motorisation hybride essence/électrique a été acheté. C'est le deuxième de ce type sur notre parc de véhicules propres.

Challenge GPL

Fin 2013, le parc automobile comptait 17 véhicules propres dont 13 GPL, 2 électriques et 2 hybrides, soit 40 % du parc. Depuis 2008, l'objectif global d'utilisation du GPL pour les véhicules à double carburant a été fixé à 80 %, avec un minimum pour chaque véhicule de 70 %.

Déplacement durable

Pour diminuer son empreinte carbone, le Syndicat favorise les déplacements durables. Un nouveau vélo à assistance électrique a été acheté permettant ainsi à 6 agents de se passer de véhicule pour leurs déplacements domicile-travail. En journée, ces vélos sont à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels. Par ailleurs, chaque année, les agents sont sensibilisés à la pratique du co-voiturage.

RÉDUCTION DE NOS PROPRES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Utilisation systématique de papier 100 % recyclé non blanchi et éco-labellisé.
- Impression des documents de communication sur papier 100 % recyclé, utilisation d'encre végétales par une imprimerie labellisée "Imprim-vert".
- Politique d'achat éco-responsable : intégration de critères environnementaux dans les marchés d'achat de véhicules, de fournitures de bureau et de bois...
- Tri des déchets et suivi des quantités.
- Suivi des consommations de carburants, notamment de l'usage du GPL.
- Suppressions des ampoules à incandescence ou halogène et remplacement par des ampoules à économie d'énergie.

6 vélos électriques transportent (de bonheur) les agents du Syndicat



Des énergies renouvelables valorisées

Électricité verte

Engagé vers ce type d'énergie, le Syndicat a ouvert 6 nouveaux contrats de fourniture auprès de Enercoop en 2013, soit 8 contrats au total souscrits auprès de cet opérateur (environ 10% du nombre total de contrats de fourniture d'électricité).

DÉPLACEMENT POUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Vœux 2010	Vœux 2013
36 agents	52 agents
16 voitures	15 voitures
6 km (Villemoisson)	6 km (Villemoisson)
8,3 kgCO ₂	8,0 kgCO ₂
0,23 kgCO ₂ /agent	0,15 kgCO ₂ /agent



PRÉSERVER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET VALORISER
LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

AU CŒUR de nos VALEURS

En s'appuyant sur son système de management pour la santé et la sécurité au travail (OHSAS 18001) depuis 10 ans, le Syndicat oriente ses actions vers le respect des règlements, la prévention des risques, la formation et la sensibilisation de son personnel. En matière de ressources humaines, la politique du Syndicat repose également sur le développement des compétences, le partage et la valorisation des connaissances pour l'ensemble des collaborateurs.

70 129

de dépenses de **formation**
avec la cotisation CNFPT



420

journées de formation réalisées

90 **agents** ont participé à une formation



166

j
en prévention/
hygiène/sécurité





GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Respect des règlements, prévention, sensibilisation... Le Syndicat de l'Orge accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

Apporter des réponses aux exigences réglementaires

La définition des actions prioritaires est le résultat de la mise en œuvre du système de management de la santé et sécurité au travail conformément au référentiel OHSAS 18001 validé depuis 2003. La mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de santé et sécurité au travail est une démarche prioritaire. Elle est alimentée à la fois par la veille réglementaire réalisée en interne mais également par les audits de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) des règles de conformité, mission confiée au Service Santé Sécurité du CIG Versailles et des audits internes et externes.

Ainsi, le Syndicat veille à répondre aux exigences liées aux documents obligatoires "sécurité" et à leurs mises à jour (document unique d'évaluation des risques, registre sécurité, etc.). La création des fiches de pénibilité a pu être débutée pour les services les plus exposés. En 2013, un recensement des équipements a permis d'élargir le nombre des vérifications périodiques du matériel (équipements de protection, palans) et d'en valider la conformité d'usage.

Former et sensibiliser pour prévenir les risques

La prévention des risques s'appuie sur un programme de formation et de sensibilisation du personnel. Le plan de formation comprend ainsi un volet spécifique "Santé et Sécurité".

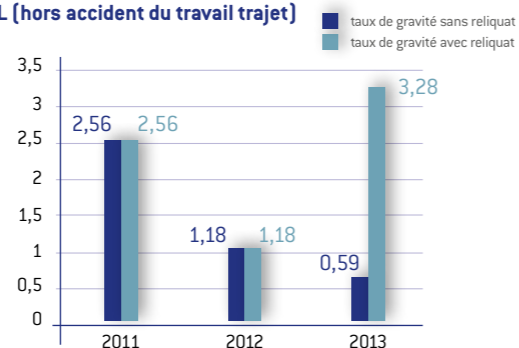
Les données statistiques des accidents de travail montrent un taux de gravité 2013 très bas mais il est contrebalancé par le taux avec reliquat qui intègre les jours d'arrêts suite à des accidents de travail de l'année 2012.

113 j
de formation
"sécurité"
réglementaires

2013	Nb de jours de formations
Formations "sécurité" réglementaires (Conduite d'engins, habilitation électrique, secourisme, ...)	113 jours
Formations de prévention "sécurité" (manutention, intervention voirie, ...)	16 jours
Sensibilisation et prévention (tabac, stress, addictions, ...)	37 jours

L'ensemble du programme sécurité est suivi par le Comité d'Hygiène et Sécurité qui se réunit 3 fois par an.

TAUX DE GRAVITÉ SANS ET AVEC RELIQUAT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (hors accident du travail trajet)



Les données statistiques des accidents de travail montrent un taux de gravité 2013 très bas mais il est contrebalancé par le **taux avec reliquat** qui intègre les jours d'arrêts suite à des accidents de travail de l'année 2012.



Réfection de pistes

VALORISER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Chaque année, le Syndicat consacre du temps et des moyens pour former ses collaborateurs et leur permettre d'évoluer dans leurs métiers.

Les priorités du Syndicat en matière de formation

Concours et examens professionnels : les préparations, encouragées et validées par la hiérarchie, sont prioritaires par rapport aux autres demandes de formation.

Hygiène et sécurité : les formations obligatoires et les formations de prévention (habilitations électriques, secourisme, CACES, sensibilisations, sécurité amiante, permis véhicules lourds...).

Environnement : formation des agents à l'évolution des pratiques en environnement.

Compétences d'équipe : assurer une cohérence au sein des équipes, partager un savoir-faire commun, mieux gérer l'absentéisme.



Mutuelle et prévoyance, un régime plus favorable

La mise en place d'un nouveau régime de mutuelle et de prévoyance traduit la volonté du Syndicat de s'engager en faveur de pratiques sociales avancées. Ce nouveau régime de santé est de type familial. La participation financière du Syndicat tient compte de la situation familiale de l'agent et de sa rémunération (participation du Syndicat de 20 € par agent et 8 € par enfant par mois). Les garanties sur de nombreux postes (optique ou implantologie dentaire) sont améliorées. Quant au régime de prévoyance, il garantit trois risques liés à la personne : incapacité temporaire d'activité, invalidité et décès.

Qualité de l'air dans les locaux, des résultats rassurants

Une étude sur la qualité de l'air et le confort thermique a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé sur l'ensemble des bureaux. La qualité de l'air et les paramètres de confort ont été constatés conformes aux normes et recommandations édictées pour les bureaux.

Depuis la réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment B des bureaux, une odeur désagréable était constatée par les occupants. Bien que très gênante, elle ne présentait aucune toxicité. Si son origine n'a pu être déterminée précisément, les soupçons se sont portés sur un manque d'aération entre l'isolant et les clins de bois extérieurs. En novembre 2013, des travaux ont été réalisés pour favoriser sa ventilation. Ils ont montré leur efficacité puisque ces odeurs ont disparu.

En 2013, nos agents se sont formés et informés



agents techniques formés au recyclage des habilitations électriques



agents stagiaires en formation d'intégration (35 jours)



agents en préparations aux concours et préparations diplômantes



formations informatiques (62 jours)



agents sensibilisés au "cannabis et sécurité au travail"

À L'INTÉRIEUR de nos **ACTIONS**

Conformément à ses valeurs et à ses engagements liés à ses missions de service public, le Syndicat a pour ambition d'agir dans le respect des lois, des réglementations et des exigences internes et externes, de respecter les autres, de faire preuve de loyauté et d'honnêteté dans ses pratiques et de favoriser une culture de l'intégrité.

22
marchés
à partir de
20 000 €



77 délibérations
en 4 Assemblées générales
et 103 délibérations en 6 bureaux

7 principes
de
responsabilité
sociétale



32
décisions



FAVORISER LES PRATIQUES SOCIALES

S'assurer de la stabilité du climat social est un élément essentiel au sein du Syndicat de l'Orge. Les instances représentatives du personnel sont ainsi régulièrement consultées.

Association d'insertion et emplois d'avenir

En 2013, une convention a été signée avec l'association d'insertion Études et Chantiers. Le tarif est de 500 € par jour pour une équipe de 8 agents, accompagnés par un chef d'équipe de l'association et un agent du Syndicat. Trois personnes ont également été embauchées en emplois d'avenir.

Faire vivre le dialogue social

En matière d'organisation et de gestion, les instances représentatives du personnel, en particulier le CTP (Comité technique paritaire) et le CHSCT (Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail), ont été associées aux débats et décisions intervenus en 2013 : embauche des emplois d'avenir, rationalisation du régime indemnitaire.

Principaux débats au sein du Comité technique paritaire

3 réunions, Président : Bernard DECAUX

- Application du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dès 2013 pour les 2 agents concernés (un ingénieur et un technicien principal 2^{ème} classe).
- Création de 3 postes en emploi d'avenir afin de proposer un poste et des formations aux jeunes peu ou pas qualifiés.
- Rationalisation du régime indemnitaire (astreinte, patrouilleurs week-end...).
- Débat et choix autour d'une mutuelle pour les collaborateurs.



Séminaire avec l'ensemble du personnel sur le thème de l'éthique

Principaux débats au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité

3 réunions, Président : Maurice LEGOUGE

- Rapport annuel d'activité du médecin du travail.
- Étude de l'avancement du programme de sécurité 2010/2012 et du programme de management sécurité 2013/2015 (fiches de pénibilité, manipulation des déchets amiantés, mise en sécurité des sites d'assainissement, vérification des équipements de protection individuelle...).
- Visite de terrains (stations d'épuration Charmoise et Ferme Souchard).
- Examen des accidents de travail.

ENCOURAGER LES PRATIQUES VERTUEUSES

Le Syndicat accorde une grande importance au respect de l'éthique. Il a notamment engagé une réflexion interne sur cette question.

Respecter les règles

Les marchés publics sont soumis à un certain nombre de règles et de principes, issus notamment du Code des marchés publics ou du droit communautaire. Elles obligent la personne publique à conclure des marchés dans le respect de l'éthique et du droit afin d'assurer une pleine égalité entre les candidats ainsi qu'une véritable concurrence entre les entreprises, dans le cadre d'un égal accès à la commande publique.

Le Syndicat de l'Orge répond ainsi à toutes les exigences en matière de publicité de ses marchés, diffusés dans les grands journaux

de la commande publique et accessibles sur sa plateforme de dématérialisation online.

Le Syndicat de l'Orge s'investit pleinement dans la promotion de l'emploi en introduisant, lorsque cela est possible, des clauses d'insertion sociale dans ses marchés imposant à l'entreprise attributaire d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi pour exécuter les prestations dudit marché.

Dans le cadre du libre accès à la commande publique, le Syndicat veille également à allouer ses marchés, lorsque cela est possible, afin de favoriser l'accès aux TPE et PME.

Des délibérations importantes

Démarche RSO (Bureau du 30/05/2013) : définition de la "Stratégie de développement durable" du Syndicat articulée autour de 8 axes.

Signature du Contrat Orge Amont (AG 12/11/2013) : adopté par le Syndicat du bassin supérieur de l'Orge, ce contrat permet la formalisation pour une durée de 6 ans de l'engagement des financeurs et des maîtres d'ouvrages publics et privés dans les projets qui concourent au bon état écologique des eaux.

Plan de gestion de la Vallée de l'Orge (AG 12/11/2013) : adoption d'un plan de préservation de la vallée sur le plan écologique (biodiversité et continuité écologique), paysager (diversité et qualité des paysages) et visant à l'amélioration de l'utilisation faite par le public (projets éducatifs, modes de déplacement doux, loisirs, sports).

Débat sur la démarche de management environnemental EMAS (Bureau 5/12/2013)

Rapport Qualité des eaux (AG 19/12/2013) : amélioration nette de la qualité des eaux superficielles en 2012, impact favorable sur la faune et la flore.

Vers la création d'une charte éthique

Faire réfléchir sur les comportements

Fin 2012, un groupe de travail (composé de 8 agents, 2 membres de la Direction et d'un élu) a été créé afin de découvrir puis réfléchir sur les 7 principes de Responsabilité Sociétale :

- Redevabilité / Responsabilité
- Transparence
- Comportement éthique
- Reconnaissances des intérêts des parties prenantes
- Respect du principe de légalité
- Prise en compte des normes internationales de comportement
- Respect des droits de l'Homme

Lors des 5 ateliers de l'année 2013, des réflexions sur l'application de ces principes au sein du fonctionnement du Syndicat ont été évoquées :

- Développement et transmission des connaissances, expériences et compétences des agents

- Loyauté des pratiques
- Principes d'une charte éthique
- Discrimination

Cette démarche éthique doit aboutir à la rédaction d'une charte. Le Syndicat a choisi d'être accompagné par un consultant spécialisé dans les questions d'éthique.

LES COMMISSIONS

- **Commission d'appel d'offres** : 6 réunions, Président Bernard DECAUX
- **Commission assainissement** : 4 réunions, Président Pierre TESSIER
- **Commission consultative des services publics locaux/écologie et paysage (comprenant des associations)** : 5 réunions, Président Olivier THOMAS
- **Commission finances** : 5 réunions, Président François CHOLLEY
- **Commission hydraulique/rivière** : 3 réunions, Présidente Isabelle BARAVIAN
- **Commission mixte (membres de la commission consultative des services publics locaux/écologie et paysage et membres de la commission assainissement)** : 1 réunion
- **Commission Mort-Ru/ EUND (eaux usées non domestiques)** : 2 réunions, Président Claude PONS

SENSIBILISER LE PERSONNEL À LA LOYAUTÉ DES PRATIQUES

L'obligation de loyauté consiste à ne pas abuser de son autorité, de ses pouvoirs, de ses relations pour forcer un contrat, privilégier un intérêt, ou s'avantager soi-même ou autrui.

L'ensemble du personnel a été sensibilisé aux infractions possibles au principe de loyauté des pratiques : corruption, prise illégale d'intérêt, délit de favoritisme, concussion, détournement de biens publics. L'objectif était de définir les situations à risque afin de donner aux agents les connaissances suffisantes pour bien réagir, quels que soient leurs niveaux hiérarchiques.



Les maux de notre société, nous y répondons par des mots

FACE À FACE avec nos RESPONSABILITÉS

Depuis 1995, le Syndicat de l'Orge est engagé dans des actions de coopération décentralisée au Niger par l'intermédiaire de programmes d'appui au développement durable. Ces programmes se déclinent autour d'objectifs précis comme la fourniture en eau potable, la lutte contre l'érosion des sols, l'assainissement et la formation des acteurs locaux. Le Syndicat a en outre adopté le Pacte d'Istanbul pour l'eau.



9 nouveaux puits réalisés



18 acteurs locaux formés

93^{ha}



de terres dégradées récupérées



276

latrines familiales construites

S'INSCRIRE DANS UNE LOGIQUE DE COOPÉRATION

Les actions de coopération décentralisée s'inscrivent dans le cadre de la Loi Oudin-Santini de 2005 : *“les collectivités territoriales en charge de l'eau et de l'assainissement peuvent consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions internationales de développement dans leur domaine de compétence”.*

En partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Syndicat des eaux de l'Hurepoix et la commune du Plessis-Pâté, le Syndicat de l'Orge apporte son appui à Bitinkodji, une commune rurale du Niger.

Parallèlement à ses missions, le Syndicat de l'Orge intervient au niveau international dans une **logique de solidarité et de coopération à travers des missions d'assistance et de formation**. En 2013, le Syndicat de l'Orge et la Commune rurale de Bitinkodji (Niger) ont achevé un programme pluriannuel (2010-2013) : le programme d'appui au développement durable (PADD).

L'ambition visée par ce programme s'articulait autour de 4 axes majeurs :

- favoriser l'hygiène dans les habitations privées,
- lutter contre l'érosion,
- prévenir la contamination autour des puits et forages,
- apporter un appui à la maîtrise d'ouvrage communale.

Un accès à l'eau facilité pour tous.



Créée en 1978, **Eau Vive** est une ONG française dont le siège est basé à Montreuil (France). Quatre délégations opérationnelles sont en place au Sénégal, au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Une partie de sa direction générale est décentralisée à Ouagadougou (BF).

Les délégations d'Eau Vive dans les pays africains ont toujours fonctionné de façon très autonome. En 2010 et 2011, elles sont devenues progressivement des ONG nationales de plein droit, rassemblant des citoyens désireux de poursuivre et d'amplifier l'action d'Eau Vive.

Reconnus dans leurs pays, ces nouveaux militants d'Eau Vive portent leurs propres messages, développent de nouveaux projets et actions de plaidoyer, agissent dans tous les domaines favorisant le développement et la démocratie.

Dans cette dynamique, Eau Vive décentralisera son siège auprès de sa direction générale de Ouagadougou. Ce nouveau siège deviendra ainsi une fédération internationale, composée de 5 ONG nationales : Eau Vive Sénégal, Eau Vive Mali, Eau Vive Burkina Faso, Eau Vive Niger et Eau Vive France. Cette fédération réunira ces ONG dans un même mouvement, une même force d'action et de conviction.

Activités	Résultats obtenus
Volet 1 : Eau Potable	
Réaliser des infrastructures hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> • 9 puits réalisés • 4 forages réalisés • 7 aménagements de surface autour des puits • 4 aménagements de surface autour des forages • 13 comités de gestion mis en place et formés
Volet 2 : Aménagements anti érosifs	
Réaliser des ouvrages contre l'érosion des sols par les pluies	<ul style="list-style-type: none"> • 561 banquettes réalisées • 93 ha de terres dégradées récupérés • 16 015 plants produits • 16 km de haies vives réalisés • 9 comités de gestion mis en place et formés • 4 pépiniéristes formés et équipés

Activités	Résultats obtenus
Volet 3 : Assainissement	
Réaliser des ouvrages d'assainissement autonomes	<ul style="list-style-type: none"> • 276 latrines familiales construites • 6 blocs de latrines scolaires construits • 11 maçons locaux formés et équipés
Volet 4 : Renforcement des capacités des acteurs	
Apporter un appui à la maîtrise d'ouvrage locale	<ul style="list-style-type: none"> • Une mission d'échanges du Maire de la commune en France • Une mission du Syndicat de l'Orge au Niger • Un voyage d'échanges des élus du canton de Lamordé au Niger • 18 acteurs formés sur l'enregistrement des faits d'état civil • Une auto évaluation réalisée dans 13 villages

Ce programme technique a été animé et suivi sur place par notre partenaire Eau Vive – Niger.

S'ENGAGER EN RENFORÇANT LES PARTENARIATS

Pour structurer ses actions à l'international, le Syndicat de l'Orge s'entoure de partenaires, à l'image de l'ONG Eau Vive au Niger.

35 000 € TTC / an
 consacrés aux opérations de coopération internationale

525 000 € TTC
 pour le programme d'appui au développement durable 2010-2013, une somme engagée par l'ensemble des partenaires

(Agence de l'eau Seine-Normandie, le Plessis-Pâté, le Syndicat des eaux de l'Hurepoix et le Syndicat de l'Orge)

FÉDÉRER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Cités Unies France est une association qui fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération internationale. Elle compte 500 adhérents et anime un réseau de 4 800 collectivités territoriales, engagées dans la coopération décentralisée. Le Syndicat s'est investi au sein du groupe pays Niger autour d'un programme de coopération visant l'appui aux collectivités nigériennes.

PLUS PROCHE des AUTRES

Communiquer, informer, écouter, travailler de concert, se faire évaluer... l'engagement du Syndicat est une volonté qui se partage. Acteur d'un système qui progresse grâce à l'interaction entre toutes les parties prenantes (citoyens, médias, prestataires, partenaires, fournisseurs et collaborateurs), le Syndicat développe de nombreuses actions de sensibilisation et d'information pour mobiliser ses différents publics, plus particulièrement en milieu scolaire, et encourage ses prestataires et fournisseurs dans la voie du développement durable et de la consommation responsable.

1 652



élèves

sensibilisés



19 classes
réparties

dans 9 communes du
territoire ont bénéficié
d'une classe d'eau

532

diplômes
d'éco-citoyens
distribués



113

ateliers ponctuels

dans les écoles et collèges de
communes de la vallée

21

MOBILISER LES CITOYENS

La communication de proximité, comme la sensibilisation régulière des habitants de la vallée, participe à un meilleur respect de l'Orge. Plaquettes, inaugurations et autres outils de communication permettent de faire connaître le rôle et les actions du Syndicat auprès de ses différents publics.

Les actions de communication

Les outils et actions mis en place répondent principalement à 2 objectifs :

- **promouvoir le rôle du Syndicat**, aux côtés des communes et communautés adhérentes, en tant qu'acteur majeur de l'environnement sur son territoire,
- **sensibiliser les habitants de la vallée** à la protection de leur environnement.

Faire connaître aux riverains les actions du Syndicat

Le Syndicat de l'Orge participe à des actions de sensibilisation auprès des habitants de la vallée de l'Orge lors de salons, conférences, fêtes de l'environnement ou promenades commentées sur leur territoire.

En 2013, le Syndicat a été présent sur plusieurs manifestations :

- Fête du Parc à Boissy-sous-Saint-Yon le 14 avril
- Course citoyenne à Viry le 24 avril
- Fête des lacs à Viry/Grigny avec la CALE le 30 juin
- Les mardis de l'été à Brétigny en juillet/août
- Mon village en ville à Grigny le 6 octobre
- Animation avec des adultes non francophones de Grigny le 5 novembre

36 manifestations ont été organisées sur la vallée par des organismes et associations du territoire (courses, tournage d'un clip vidéo et d'un court-métrage, sorties naturalistes, animation Kayak, cross des écoles, concours de pêche, randonnées, pique-nique, etc.).

Les nouveautés en matière de communication

Outre **sa nouvelle identité visuelle**, le Syndicat de l'Orge a souhaité **moderniser son magazine "Au Fil de l'Orge"** et le diffuser plus largement une fois par an à l'ensemble des habitants de la vallée.

Par ailleurs, dans le cadre de ses actions d'éducation à l'environnement, le Syndicat de l'Orge a développé de **nouveaux outils pédagogiques**. Autour de Goutedo, personnage emblématique des actions de sensibilisation, les enfants participant aux classes d'eau pourront bientôt apprécier une collection de 8 mini-bandes dessinées. Des ouvrages racontant les aventures de Noa et Lilou qui, en compagnie de Goutedo, découvrent la vallée de l'Orge, sa faune, sa flore et les problèmes de pollution de l'eau.

Pour clôturer de manière ludique les classes d'eau, un jeu "grandeur nature" est également en préparation. Les élèves, qui auront suivi les différentes interventions des animatrices

Expliquer aux habitants de la vallée les enjeux de la politique de l'eau à l'échelle de l'Orge et de ses affluents.



du Syndicat tout au long de l'année scolaire, répondront à des questions sur des thématiques variées telles que la biodiversité, la lutte contre les inondations, les cycles de l'eau naturelle et domestique...

La sensibilisation, une mission essentielle

Faire des élèves de la vallée de futurs éco-citoyens

Les animatrices du Syndicat de l'Orge **sensibilisent les élèves du territoire** (écoles, collèges et lycées) **à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité**. Axées sur la découverte de l'environnement et les missions du Syndicat, de nombreuses animations pédagogiques et ludiques permettent aux enfants de comprendre l'importance de protéger la nature. Grâce aux



éco-gestes enseignés pour économiser l'eau potable et préserver le milieu naturel, les élèves ont même les clés pour agir.

Des outils pédagogiques, tels que le cahier "Voyage au pays de l'eau" ou les différentes maquettes (cycle naturel de l'eau, fonctionnement d'un bassin de retenue, cycle de l'eau domestique, sources de pollution...), permettent aux animatrices de **transmettre les notions clés liées à l'eau et au développement durable**.

Des animations pédagogiques pour le développement durable et l'éco-citoyenneté

Deux types de projets d'animation existent :

- **la classe d'eau** : ce projet nécessite un réel partenariat entre les animatrices et les enseignants puisqu'il s'inscrit dans le programme scolaire à partir du cycle 3. Neuf interventions (une par mois d'octobre à juin) donnent la possibilité aux élèves d'aborder un large éventail de thèmes liés à l'eau. En classe ou au bord de l'Orge, ils découvrent l'importance de l'eau, l'impact des activités humaines sur le milieu et les actions du Syndicat sur le territoire.
- **les ateliers ponctuels** : parmi 11 interventions en classe ou sur le terrain, l'enseignant peut choisir différentes animations sur le thème de l'eau, toujours en adéquation avec les programmes scolaires et les missions du Syndicat. Une classe peut bénéficier de 3 ateliers maximum.

Un blog qui valorise les animations

Grâce au **blog de Goutedo**, les enseignants transmettent des photographies prises au cours de l'animation mais aussi des articles, panneaux, poèmes ou comptes-rendus que les élèves ont réalisés suite à l'animation. C'est un bon moyen de faire le bilan de la séance et de créer un lien avec les parents. www.leblogdegoutedo.fr

MOBILISER LES PARTENAIRES

Qu'il s'agisse de partager sa politique foncière ou d'aider aux opérations de mise en conformité, le Syndicat fédère ses partenaires autour de problématiques stratégiques.

Le programme de mise en conformité des bâtiments publics

Le Syndicat et les collectivités membres ont souhaité être exemplaires en matière de branchements en mettant en conformité leurs bâtiments. Le syndicat apporte une aide financière et technique en phase de contrôles de conformité comme en phase de travaux de remise en conformité.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la Gendarmerie et la Police nationale

Depuis 2009, le Service d'Aide aux Collectivités a établi plusieurs partenariats par le biais de conventions visant le contrôle et la mise en conformité de l'ensemble des sites présents sur notre territoire.

Cette action a été aidée par le Syndicat de l'Orge à hauteur de 31 764 € en 2013.



LE SDIS DE L'ESSONNE

Entre septembre 2010 et mai 2011, 13 sites ont été diagnostiqués : 5 sites étaient conformes et 8 non conformes. Soucieux d'adhérer aux objectifs du Contrat de bassin "Agir pour l'Orge", le SDIS de l'Essonne s'est engagé dans un programme de travaux. Les reprises de réseaux ont été réalisées en 2011 et les aires de lavage aménagées pendant l'année 2012. En 2013, 3 sites ont été mis en conformité pour un coût de 260 000 € TTC.

La même opération a été menée avec la Gendarmerie nationale en 2012, avec le lancement du diagnostic de leur site de Fleury-Mérogis. Les travaux de mise en conformité seront inscrits dans leur programmation pluri-annuelle. Des échanges avec le Secrétaire Général pour l'administration de la police de Versailles (SGAP) ont conduit à la définition d'un partenariat semblable à celui établi avec la Gendarmerie Nationale.

Le Conseil général et Conseil régional ont engagé des programmes de contrôles des collèges et lycées.

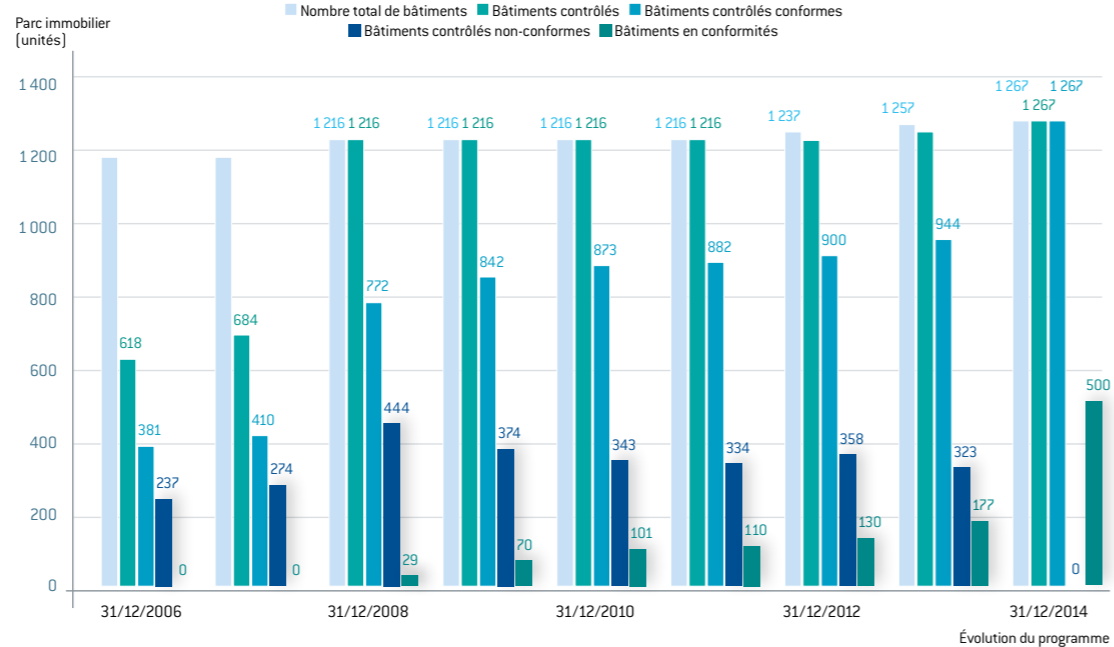
Une politique foncière structurée sur l'ensemble du territoire

Depuis 40 ans, le Syndicat a acquis plus de **280 ha de terrain représentant 50 km de berges et 40 km de promenade**. Aujourd'hui, une stratégie est mise en œuvre afin de passer d'opérations foncières gérées au gré des opportunités à une politique foncière structurée et active sur l'ensemble du territoire.

La politique foncière du Syndicat de l'Orge consiste à **valoriser et à protéger de l'urbanisation le fond de vallée**, et plus largement l'ensemble des zones inondables du territoire, et à **constituer une réserve foncière pour la réalisation de projets** (création de stations d'épuration, dévoiement de réseaux d'eaux usées, reméandrage de cours d'eau, aménagement de la promenade...).

La nécessité de structurer l'action foncière du Syndicat est née de deux constats :

- L'Orge n'est pas domaniale (les berges sont en partie privées) et ne fait l'objet d'aucun classement ou inscription au département. Il est donc **nécessaire de développer des solutions alternatives** pour protéger le fond de vallée et le milieu naturel.
- Si le Syndicat est actif quant à la rétrocession de certaines berges communales ou à l'acquisition pour la réalisation de projets (d'assainissement, paysagers, hydromorphologiques ...), **aucune stratégie ni veille foncière active n'existait vraiment sur le territoire**.

VERS LA CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Une stratégie basée sur la transparence et l'échange

Sur les 2 dernières années, **des indices de priorité ainsi qu'une cartographie des périmètres ciblés ont été définis**. L'année 2013 a été consacrée à la rencontre des 24 communes traversées par l'Orge et/ou un de ses affluents pour présenter, ajuster et faire valider ces périmètres ainsi que le principe de politique foncière.

Les cartes et données associées constitueront une base d'échange entre les communes et le Syndicat ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires (Agence de l'eau Seine Normandie, Espaces naturels sensibles, Conseil général de l'Essonne, Agence des espaces verts, Conseil régional d'Ile-de-France, communes

et intercommunalités). Le but est de **travailler en transparence** avec tous ces acteurs et de **construire une véritable veille active, génératrice d'opportunités**.

Au service de la politique foncière

Le Syndicat est aujourd'hui consulté pour **avis aux différents stades de l'élaboration des documents d'urbanisme** des communes et communautés membres. Dans la continuité du Plan de Gestion, le Syndicat aimerait apporter un appui technique plus poussé aux communes qui révisent leur document d'urbanisme dans ses domaines de compétences (assainissement, gestion des eaux pluviales, risques inondation, valorisation de la trame verte et bleue, préservation et valorisation du patrimoine naturel de la vallée).

APPORTER AUX COLLECTIVITÉS SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES

Le Syndicat se positionne, auprès des collectivités, comme un interlocuteur incontournable notamment en matière de réhabilitation des réseaux.

Les aides financières versées

En 2013, le Syndicat a soutenu les travaux engagés par les communes et communautés en matière de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de déconnexion des eaux pluviales. **134 842 €** ont ainsi été versés pour les travaux d'assainissement **eaux usées**.

Les conventions d'aides financières signées

Au titre de la réhabilitation des eaux usées, le Syndicat de l'Orge a signé avec les communes et communautés de nouvelles conventions d'aides financières.

Le montant total des subventions s'est élevé à **373 900 €** pour 9 communes

L'INTRANET/EXTRANET CARTOGRAPHIQUE

Le Syndicat donne accès à son Système d'Information Géographique (SIG) depuis l'extérieur via une connexion sécurisée. Il permet notamment d'obtenir des données cadastrales, des informations sur le POS/PLU, des données d'assainissement et images aériennes... Fin 2013, 34 communes et 3 communautés étaient connectées à Weborge (4 000 connexions totalisées sur l'année). Au Syndicat, plus de 4 000 connexions ont également été enregistrées. En 2013, environ 160 postes informatiques bénéficiant de Weborge ont été installés.



SYNDICAT DE L'ORGE

163 route de Fleury, 91172 Viry-Chatillon
Tél. : 01 69 12 15 40 - Fax : 01 69 45 09 21
www.syndicatdelorge.fr

